

#### SEANCE DU LUNDI 28 AVRIL 2008

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

#### République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

#### NOMBRE DE MEMBRES:

Afférents au Conseil: 44 En exercice: 44

Qui ont pris part à la délibération: 43

> Date de convocation : 22-04-2008

Affichage effectué le :

6 - MAI 2008

Retrait affichage effectué le :

#### **OBJET:**

CREATION DES COMMISSIONS DE TRAVAIL ET DESIGNATION **DES MEMBRES** 

Réf.: PHD/cm

Transmis à la Sous Préfecture:

6 - MAI 2008

Contrôle de légalité:

Retour du contrôle de légalité:

6 - MAI 2008

L'an DEUX MILLE HUIT

et le LUNDI VINGT-HUIT AVRIL à dix-huit heures

Le Conseil de Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à PEZENAS, sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE.

#### Présents:

Délégués Titulaires: MM. D'ETTORE. VOGEL-SINGER. AMIEL. MARTINEZ. SICARD. GAIRAUD. MILLAT Gérard, GARRIGA, DREVET, Mme ANTOINE, MM, GAUDY, THERON, Mme SALGAS, MM. AT, AUGÉ, BARRAU, MONNAFOUX, Mmes BUCHACA, DOLZ, MM. DRUILLE, EXPOSITO, FAGES, FEDERICI, FREY, HUPPÉ, Mme IVORRA, M. LANDRY, Mme MAERTEN, MM. MARHUENDA. MONÉDÉRO. PEPIN-BONET. PEREZ Gérard. REVALOR. Mme RODRIGUES. MM. ROQUES. SERS. TOBENA. TRINQUIER.

Délégués Suppléants: Mmes ROULET. MATTIA. M. VIGNON. Mme NEGRE. M. ROUSSE.

Absents Excusés: MM. MILLAT Guy. NADAL. Mme PUIG. MM. RALUY. SANCHEZ. TRINQUIER.

Secrétaire de Séance : Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Gilles D'ETTORE, Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée

Vu l'article 2121-21 du CGCT complété par la loi N°2004-809 du 13 août 2004 relative aux responsabilités et libertés locales, qui stipule que toute nomination doit avoir lieu au scrutin secret, sauf si la collectivité décide à l'unanimité de procéder au scrutin public.

Monsieur le Président expose que conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire est seul compétent pour créer toute commission.

Il est précisé que le Président de la Communauté d'Agglomération est de droit Président des commissions et que les vice présidents présideront, en fonction de leur délégation les différentes commissions de travail.

Par conséquent, dans le cadre de la mise en place du Conseil communautaire en date du 14 avril dernier et sur proposition de monsieur le Président, l'organe délibérant est invité :

- à se prononcer sur la création de huit commissions de travail nécessaires au bon fonctionnement de la structure telles que déclinées ci-dessous :
  - Finances
  - Aménagement du territoire Habitat Patrimoine
  - Transport
  - Environnement Maîtrise de l'énergie et énergies renouvelables
  - Espaces verts Propreté voirie
  - Equipements sportifs culturels
  - Communication Tourisme Viticulture Agriculture Terroir
  - Développement économique
- à désigner huit présidents de commission, désignés ci-après :
  - Guy AMIEL
  - Alain VOGEL-SINGER
  - Christian THERON
  - Véronique SALGAS
  - Robert GAIRAUD
  - Jacques GARRIGA
  - Patrice DREVET
  - Gérard MILLAT

**SOUS-PREFECTURE BEZIERS** RECULE 16 MAI 2008

INTERCOMMUNALITE

FINANCES - AFFAIRES COMMUNALES

• et à procéder à la désignation de leurs membres qui doivent être élus communautaires.

#### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Ouï l'exposé de son Président, Vu l'avis favorable du Bureau réuni en date du 21 avril 2008, Après en avoir délibéré,

#### A L'UNANIMITE

- > DECIDE de créer huit commission de travail :
  - Finances
  - Aménagement du territoire Habitat Patrimoine
  - Transport
  - Environnement Maîtrise de l'énergie et énergies renouvelables
  - Espaces verts Propreté voirie
  - Equipements sportifs culturels
  - Communication Tourisme Viticulture Agriculture Terroir
  - Développement économique

#### A L'UNANIMITE

DECIDE de recourir au scrutin public pour procéder à la désignation des présidents de commissions et des membres des commissions de travail au sein de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée;

#### A L'UNANIMITE

DECIDE de désigner huit présidents de commission : M. Guy AMIEL; M. Alain VOGEL-SINGER; M. Christian THERON; Mme Véronique SALGAS; M. Robert GAIRAUD; M. Jacques GARRIGA; M. Patrice DREVET et M. Gérard MILLAT

#### A L'UNANIMITE

DECIDE de procéder à la désignation de leurs membres qui doivent être élus communautaires :

#### **COMMISSION FINANCES**

# Conseillers communautaires Délégués titulaires et suppléants Jean-Marie AT Alphonse MARTINEZ Pierre MARHUENDA Jean-Noël LANDRY Geneviève ROULET Fabienne BALON Robert PEREZ Robert GAIRAUD Gérard PEREZ

Nelly PUIG

# COMMISSION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - HABITAT - PATRIMOINE

#### Conseillers communautaires Délégués titulaires et suppléants

Philippe HUPPÉ

Christine ANTOINE - Thierry NADAL

Patrick FEDERICI

Jean-Charles SERS

Vincent GAUDY

Jean-Noël LANDRY

Jacques GARRIGA

Edgar SICARD

Guy MILLAT

Ansiau REVALOR

Gérard BARRAU

Claude EXPOSITO

Jean-Pierre SOULIER

Guy AMIEL

#### COMMISSION TRANSPORT

# Conseillers communautaires Délégués titulaires et suppléants

Sébastien FREY

Atika NEGRE

Jean-Pierre THIEULE

Enrique MATA

Didier FOURESTIER

Guilhem BONNARIC

Alain RYAUX

Geneviève ROULET

Jean AUGÉ

# COMMISSION ENVIRONNEMENT – MAITRISE DE L'ENERGIE ET ENERGIES RENOUVELABLES

#### Conseillers communautaires Délégués titulaires et suppléants

Philippe HUPPÉ

Christine ANTOINE

Richard DRUILLE

Patrick FEDERICI

Jean MARTINEZ

Jean ROQUES

Vincent GAUDY

Jean-Michel BONNAFOUX

Guy MILLAT

Patrice DREVET

Angéla RODRIGUES

Robert GAIRAUD

Claude EXPOSITO

Jean AUGÉ

# COMMISSION ESPACES VERTS – PROPRETE VOIRIE

# Conseillers communautaires Délégués titulaires et suppléants

Richard DRUILLE

Rovert RALUY

Jean-Pierre THIEULE

Michel TRINQUIER

Enriqué MATA

Jean-Michel BONNAFOUX

Guy MILLAT

Fabienne BALON

Gérard BARRAU

Gérard PEREZ

Jean-Pierre SOULIER

Francis GIRAUD

Josiane BUCHACA

# COMMISSION EQUIPEMENTS SPORTIFS - CULTURELS

#### Conseillers communautaires Délégués titulaires et suppléants

Marie-France NOUGARET

André TOBENA

Stéphane PEPIN-BONET

Alain RYAUX

Geneviève ROULET

Gérard PEREZ

Jean-Pierre SOULIER

Jean AUGÉ

# COMMISSION COMMUNICATION - TOURISME - VITICULTURE - AGRICULTURE - TERROIR

#### Conseillers communautaires Délégués titulaires et suppléants

Philippe HUPPÉ

Marion MAERTEN

Gérard MILLAT

Jean De GRAVE

Stéphane PEPIN-BONET

Paul ROUSSE

Edgar SICARD

Geneviève ROULET

Christiane PENARRUBIA

Pierre ALARCON

Frédéric VAYRETTE

Jean-Pierre SOULIER

Francis GIRAUD

#### COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

#### Conseillers communautaires Délégués titulaires et suppléants

Robert RALUY

Jean MARTINEZ

Pierre MARHUENDA

Jean ROQUES

Didier FOURESTIER

Roger FAGES

Alain RYAUX

Geneviève ROULET

Patrice DREVET

Robert PEREZ

Gérard PEZEZ

Jean-Pierre SOULIER

Guy AMIEL

Michel VIGNON

Fait et délibéré à PEZENAS les jour, mois et an susdits

Le Président,



## SEANCE DU LUNDI 28 AVRIL 2008

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

#### République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

#### NOMBRE DE MEMBRES:

Afférents au Conseil : 44 En exercice : 44 Qui ont pris part à la délibération : 43

Date de convocation : 22-04-2008

Affichage effectué le :

6 - MAI 2008

Retrait affichage effectué le :

#### **OBJET**:

ELECTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

N° 2 a)

Réf.: PHD./sgb

Transmis à la Sous Préfecture :

6 - MAI 2008

Contrôle de légalité:

L'an DEUX MILLE HUIT

et le LUNDI VINGT-HUIT AVRIL à dix-huit heures

Le Conseil de Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à PEZENAS, sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE.

#### Présents:

Délégués Titulaires: MM. D'ETTORE. VOGEL-SINGER. AMIEL. MARTINEZ. SICARD. GAIRAUD. MILLAT Gérard. GARRIGA. DREVET. Mme ANTOINE. MM. GAUDY. THERON. Mme SALGAS. MM. AT. AUGÉ. BARRAU. MONNAFOUX. Mmes BUCHACA. DOLZ. MM. DRUILLE. EXPOSITO. FAGES. FEDERICI. FREY. HUPPÉ. Mme IVORRA. M. LANDRY. Mme MAERTEN. MM. MARHUENDA. MONÉDÉRO. PEPIN-BONET. PEREZ Gérard. REVALOR. Mme RODRIGUES. MM. ROQUES. SERS. TOBENA. TRINQUIER.

Délégués Suppléants: Mmes ROULET, MATTIA, M. VIGNON, Mme NEGRE, M. ROUSSE,

Absents Excusés: MM. MILLAT Guy. NADAL. Mme PUIG. MM. RALUY. SANCHEZ. TRINQUIER.

Secrétaire de Séance : Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Gilles D'ETTORE, Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée

- Vu l'article L 5 211-1 du CGCT;
- Vu l'article 2121-21 du CGCT complété par la loi N°2004-809 du 13 août 2004 relative aux responsabilités et libertés locales, qui stipule que toute nomination doit avoir lieu au scrutin secret, sauf si la collectivité décide à l'unanimité de procéder au scrutin public;
- Vu les articles L 2121-22 alinéa 2 et L 5211-1 alinéa 3 du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipulent que la composition de la commission d'appel d'offres doit respecter le principe de la représentation proportionnelle au plus fort reste;
- Vu l'article 22 du Code des Marchés Publics qui détermine la composition de la commission d'appel d'offres.

Monsieur le Président expose que suite au renouvellement intégral du Conseil communautaire en date du 14 avril 2008, il convient de procéder à l'élection d'une nouvelle commission d'appel d'offres qui doit être composée du Président ou de son représentant et de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants.

SOUS-PREFECTURE BEZIERS ponsieur le Président précise que :

/ 6 MAI 2008

INTERCOMMUNALITE
FINANCES - AFFAIRES COMMUNALES

Retour du contrôle de légalité :

6 - MAI 2008

- La présidence de la Commission d'appel d'offres est assurée, de droit, par le représentant légal de la Collectivité. Cependant, il peut donner délégation pour ce faire à l'un de ses vice présidents, voire à un Délégué en délivrant une nouvelle délégation, conformément à l'article L 5211-9 du CGCT
- Il est pourvu au remplacement d'un membre titulaire de la Commission d'appel d'offres par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste.

Monsieur le Président présente la liste et invite les membres présents à procéder à l'élection de la nouvelle Commission d'appel d'offres de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée conformément à l'article 22 du Code des Marchés publics.

#### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Ouï l'exposé de son Président, Après en avoir délibéré,

#### **DECIDE A L'UNANIMITE**

DE RECOURIR au scrutin public pour procéder à l'élection des membres de la Commission d'appel d'offres.

#### **DECIDE A L'UNANIMITE**

**D'ELIRE** la liste suivante comme composant la nouvelle Commission d'appel d'offres des Marchés publics de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée :

Membres Titulaires	Membres Suppléants	
DRUILLE Richard	SALGAS Véronique	
BONNAFOUX Jean-Michel	BARRAU Gérard	
AT Jean-Marie	REVALOR Ansiau	
TRINQUIER Michel	NEGRE Atika	
MARHUENDA Pierre	EXPOSITO Claude	

Fait et délibéré à PEZENAS les jour, mois et an susdits

Gilles DETTORE

NAUTLe Président,



# SEANCE DU LUNDI 28 AVRIL 2008

**FXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS** DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

#### République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

#### NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil: 44 En exercice: 44 Qui ont pris part à la délibération: 43

> Date de convocation: 22-04-2008

> Affichage effectué le :

6 - MAI 2008

Retrait affichage effectué le :

#### **OBJET:**

COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX:

élection des membres et désignation des associations

N° 2 b)

Réf.: PHD./sgb

Transmis à la Sous Préfecture:

6 - MAI 2008

RECULE

L'an DEUX MILLE HUIT

et le LUNDI VINGT-HUIT AVRIL à dix-huit heures

Le Conseil de Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à PEZENAS, sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE.

#### Présents:

Délégués Titulaires: MM. D'ETTORE. VOGEL-SINGER. AMIEL. MARTINEZ. SICARD. GAIRAUD. MILLAT Gérard. GARRIGA. DREVET. Mme ANTOINE. MM. GAUDY. THERON. Mme SALGAS. MM. AT. AUGÉ. BARRAU. MONNAFOUX. Mmes BUCHACA. DOLZ. MM. DRUILLE. EXPOSITO. FAGES. FEDERICI. FREY. HUPPÉ. Mme IVORRA. M. LANDRY. Mme MAERTEN. MM. MARHUENDA. MONÉDÉRO. PEPIN-BONET. PEREZ Gérard. REVALOR. Mme RODRIGUES. MM. ROQUES. SERS. TOBENA. TRINQUIER.

Délégués Suppléants: Mmes ROULET. MATTIA. M. VIGNON. Mme NEGRE. M. ROUSSE.

Absents Excusés: MM. MILLAT Guy. NADAL. Mme PUIG. MM. RALUY. SANCHEZ. TRINQUIER.

Secrétaire de Séance : Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur: Gilles D'ETTORE, Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée

- Vu l'article 2121-21 du CGCT complété par la loi N°2004-809 du 13 août 2004 relative aux responsabilités et libertés locales, qui stipule que toute nomination doit avoir lieu au scrutin secret, sauf si la collectivité décide à l'unanimité de procéder au scrutin public;
- Vu l'article L 1413-1 du CGCT qui indique la composition de la Commission consultative des services publics locaux.

Monsieur le Président rappelle que la Loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité pose l'obligation pour les Établissements Publics de Coopération Intercommunale de plus de 50 000 habitant de constituer une Commission consultative pour les Services Publics Locaux qu'ils confient à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'ils exploitent en régie dotée de l'autonomie financière.

Il indique que cette commission est présidée par le Président de l'établissement Public de Coopération Intercommunale ou son représentant. Elle comprend des membres de l'organe délibérant désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, et des représentants d'associations locales, nommés par l'Assemblée délibérante.

Ainsi, il propose aux membres du conseil de désigner les personnes suivants:

RECULLE BEZIERS : les représentants du Conseil communautaire :

Mme Véronique SALGAS

M. Christian THERON M. Jacques GARRIGA

INTERCOMMUNALITE FINANCES - AFFAIRES COMMUNALES La Président de l'association NOTRE (

Le Président de l'association NOTRE CAP,

- Le Président de l'association LES CHEVEUX BLANCS DE PEZENAS,
- Le Président de la Commission Locale du cadre de vie (C.L.C.V.).

Retour du contrôle de légalité:

8005 IAM - 8

.../...

Par conséquent, l'assemblée délibérante est amenée à se prononcer.

#### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Ouï l'exposé de son Président, Après en avoir délibéré,

#### **DECIDE A L'UNANIMITE**

▶ **DE RECOURIR** au scrutin public pour procéder à l'élection des membres de la Commission consultative des services publics locaux.

#### **DECIDE A L'UNANIMITE**

- > D'ELIRE madame Véronique SALGAS, messieurs Christian THERON et Jacques GARRIGA comme représentants du Conseil communautaire ;
- **DE NOMMER** les Présidents de l'association NOTRE CAP, de l'association les CHEVEUX BLANCS et de la commission locale du cadre de vie à la Commission consultative des services publics locaux ;
- > D'AUTORISER monsieur le Président à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré à PEZENAS les jour, mois et an susdits

Le Président,



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

# SEANCE DU LUNDI 28 AVRIL 2008

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES:

Afférents au Conseil: 44 En exercice: 44 Qui ont pris part à la délibération: 43

> Date de convocation : 22-04-2008

> Affichage effectué le :

6 - MAI 2008 Retrait affichage effectué le :

#### **OBJET:**

SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU BITERROIS: élection des représentants de la CAHM

Réf.: PHD./sgb

Transmis à la Sous Préfecture:

L'an DEUX MILLE HUIT

et le LUNDI VINGT-HUIT AVRIL à dix-huit heures

Le Conseil de Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à PEZENAS, sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE.

#### Présents:

Délégués Titulaires: MM. D'ETTORE. VOGEL-SINGER. AMIEL. MARTINEZ. SICARD. GAIRAUD. MILLAT Gérard. GARRIGA. DREVET. Mme ANTOINE. MM. GAUDY. THERON. Mme SALGAS. MM. AT. AUGÉ. BARRAU. MONNAFOUX. Mmes BUCHACA. DOLZ. MM. DRUILLE. EXPOSITO. FAGES. FEDERICI. FREY. HUPPÉ. Mme IVORRA. M. LANDRY. Mme MAERTEN. MM. MARHUENDA. MONÉDÉRO. PEPIN-BONET. PEREZ Gérard. REVALOR. Mme RODRIGUES. MM. ROQUES. SERS. TOBENA. TRINQUIER.

Délégués Suppléants: Mmes ROULET. MATTIA. M. VIGNON. Mme NEGRE. M. ROUSSE.

Absents Excusés: MM. MILLAT Guy. NADAL. Mme PUIG. MM. RALUY. SANCHEZ. TRINQUIER.

Secrétaire de Séance: Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Gilles D'ETTORE, Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée

- Vu l'article 2121-21 du CGCT complété par la loi N°2004-809 du 13 août 2004 relative aux responsabilités et libertés locales, qui stipule que toute nomination doit avoir lieu au scrutin secret, sauf si la collectivité décide à l'unanimité de procéder au scrutin public,
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 11 juin 2003 constituant le Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du Bitterois et intégrant le territoire de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée dans son périmètre,
- Vu les statuts du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du Bitterois, approuvés par délibération en date du 26 septembre 2003.

Monsieur le Président expose que suite au renouvellement intégral du Conseil communautaire en date du 14 avril 2008, la Communauté d'Agglomération doit, conformément à l'article L 5711-1 du CGCT élire les délégués communautaires qui la représenteront et siégeront au sein du Comité syndical.

Il indique que conformément aux statuts du SCOT, le nombre de sièges détenu par chaque membre est lié à sa population et que la Communauté d'Agglomération SOUS-PREFECTURE Hérault Méditerranée dispose au sein du Comité syndical de 13 délégués titulaires sur Contrôle de légalité ULE 31 délégués suppléants maximum et au sein du Bureau syndical de 4 délégués titulaires et de 4 délégués suppléants 4 délégués titulaires et de 4 délégués suppléants.

/6 MAI 2008 Ainsi, il invite l'Assemblée délibérante à se prononcer sur la désignation au sein du INTERCOMMUNAL Comité syndical et de son Bureau des délégués titulaires et suppléants qui FINANCES - AFFAIRES COMMONATES enteront la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, étant précisé que pour cette catégorie de syndicats mixte, le choix de l'organe délibérant peut

porter sur ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une des 19 communes membres.

Retour du contrôle de légalité:

2 2 MAI 2008

.../...

Ouï l'exposé de son Président , Après en avoir délibéré,

#### **DECIDE A L'UNANIMITE**

> DE RECOURIR au scrutin public pour procéder à l'élection des membres titulaires et suppléants qui siégeront au sein du Comité syndical du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du Bitterois.

#### **DECIDE A L'UNANIMITE**

D'ELIRE comme suit les membres 13 titulaires et 13 suppléants de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée au sein du Comité syndical du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du Bitterois :

Titulaires au Comité syndical du SCOT	Suppléants au Comité syndical du SCOT
Gilles D'ETTORE	Guy AMIEL
Alain VOGEL-SINGER	Christine ANTOINE
Gérard BARRAU	Jean Marie AT
Claude EXPOSITO	Jean AUGE
Roger FAGES	Jacques GARRIGA
Robert GAIRAUD	Jean Noel LANDRY
Vincent GAUDY	Thierry NADAL
Philippe HUPPÉ	Jean-Baptiste MAJORY
Guy MILLAT	Paul ROUSSE
Richard MONÉDÉRO	Edgar SICARD
Robert RALUY	Michel TRINQUIER
Jean-Charles SERS	Ansiau REVALOR
Jean-Pierre SOULIER	Alain GRENIER

DE PROPOSER comme suit les 4 membres titulaires et 4 suppléants de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée au sein du Bureau syndical du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du Bitterois :

Titulaires au Bureau du SCOT	Suppléants au Bureau du SCOT
Gilles D'ETTORE	Claude EXPOSITO
Alain VOGEL-SINGER	Vincent GAUDY
Roger FAGES	Robert RALUY
Robert GAIRAUD	Edgar SICARD

Fait et délibéré à PEZENAS les jour, mois et an susdits



#### **FXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS** DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

#### SEANCE DU LUNDI 28 AVRIL 2008

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

#### NOMBRE DE MEMBRES:

Afférents au Conseil: 44 En exercice: 44 Oui ont pris part à la délibération: 43

> Date de convocation: 22-04-2008

> Affichage effectué le :

6 - MAI 2008

Retrait affichage effectué le :

#### **OBJET:**

OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE PEZENAS VAL D'HERAULT: désignation des représentants de la CAHM

N° 3 b)

Réf.: PHD/cm

Transmis à la Sous Préfecture:

6 - MAI 2008

L'an DEUX MILLE HUIT

et le LUNDI VINGT-HUIT AVRIL à dix-huit heures

Le Conseil de Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à PEZENAS, sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE.

Présents:

Délégués Titulaires : MM. D'ETTORE. VOGEL-SINGER. AMIEL. MARTINEZ. SICARD. GAIRAUD. MILLAT Gérard. GARRIGA. DREVET. Mme ANTOINE. MM. GAUDY. THERON. Mme SALGAS. MM. AT. AUGÉ. BARRAU. MONNAFOUX. Mmes BUCHACA. DOLZ. MM. DRUILLE. EXPOSITO. FAGES. FEDERICI. FREY. HUPPÉ. Mme IVORRA. M. LANDRY. Mme MAERTEN. MM. MARHUENDA. MONÉDÉRO. PEPIN-BONET. PEREZ Gérard. REVALOR. Mme RODRIGUES. MM. ROQUES. SERS. TOBENA. TRINQUIER.

Délégués Suppléants: Mmes ROULET. MATTIA. M. VIGNON. Mme NEGRE. M. ROUSSE.

Absents Excusés: MM, MILLAT Guy, NADAL, Mme PUIG, MM, RALUY, SANCHEZ, TRINQUIER.

Secrétaire de Séance: Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Gilles D'ETTORE, Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée

Vu l'article 2121-21 du CGCT complété par la loi N°2004-809 du 13 août 2004 relative aux responsabilités et libertés locales, qui stipule que toute nomination doit avoir lieu au scrutin secret, sauf si la collectivité décide à l'unanimité de procéder au scrutin public.

Monsieur le Président expose que dans une optique de rééquilibrage entre les communes de l'arrière pays et celles du littoral, la CAHM a inscrit, dans le cadre de la compétence développement économique, des actions liées à la politique touristique en programmant une série de missions conduisant à la réalisation effective d'actions d'accueil d'information des touristes et de promotion touristique sur les 16 communes de l'arrière pays reconnues d'Intérêt communautaire.

Le Conseil communautaire, par délibération en date du 11 mars 2003, a décidé de créer une Régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, dénommée Pézenas Val d'Hérault, pour la gestion d'un Office de Tourisme communautaire.

En conséquence, dans le cadre de la mise en place des membres du Conseil communautaire en date du 14 avril dernier, l'organe délibérant de la CAHM devra désigner, conformément aux statuts de l'Office de Tourisme intercommunal 23 représentants répartis comme suit au sein de trois collèges :

Collège des délégués communautaires: 13 membres titulaires et suppléants

- Titulaires :

Alain VOGEL-SINGER

Contrôle de légalité EFECTURE BEZIERS Marie IVORRA

Gérard BARRAU RECU LE

16 MAI 2008

INTERCOMMUNALITE

FINANCES - AFFAIRES COMMUNALE

Retour du contrôle de

6 - MAI 2008

légalité:

Philippe HUPPÉ Jean-Noël LANDRY Jean AUGE Guilhem BONNARIC

Henri SANCHEZ SPierre MARHUENDA

Edgar SICARD Stéphane PEPIN-BONNET Robert GAIRAUD Geneviève ROULET

- Suppléants :

Chrisitine PENARRUBIA Fabienne BALON

Robert PEREZ

Marie-Pierre NOUGARET

Didier FOURESTIER Françis GIRAUD

Jean-Michel BONNAFOUX

Paul ROUSSE Enrique MATA Alain RYAUX Atika NEGRE

Pierre ALARCON

Guy MILLAT

Collège des conseillers municipaux issus des communes membres de la CAHM : 5 membres titulaires et suppléants - Suppléants :

- Titulaires:

Sébastien SERS (Castelnau de Guers)

Edith FABRE (Pézenas)

John ROME (Saint Pons de Mauchiens)

Nicole SAUSSOL (Caux)

Martine BOINEAU (Aumes)

François GARCIA (Castelnau de Guers)

André MERLO (Pézenas)

Jean-Pierre SOULIER (St Pons de Mauchiens)

Mary-Claude VIRGILE (Caux) Caroline COFFIN (Aumes)

Collège des représentants socio-professionnels ayant des qualification en matière de tourisme : 5 membres

Adrian GONZALVES, Agent immobilier ORP Immobilier Jean-Marie BEL, gestionnaire camping SAINT CHRISTOL Bruno PERUZZO, gestionnaire Hôtel AKENA Lionel ALBANO, restaurateur « L'ENTREPOTS » Sébastien MARTIN, directeur VINOPOLIS

#### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Ouï l'exposé de son Président, Après en avoir délibéré,

#### A L'UNANIMITE

- DECIDE de recourir au scrutin public pour procéder à la désignation des représentants de la CAHM;
- DECIDE de désigner les vingt trois représentants de la CAHM répartis en trois collèges au sein de l'Office de Tourisme Val d'Hérault:

Composition	Titulaires	Suppléants	
	Alain VOGEL-SINGER	Christine PENARRUBIA	
	Marie IVORRA	Fabienne BALON	
Représentants de la CAHM	Gérard BARRAU	Robert PEREZ	
	Philippe HUPPÉ	Marie-Pierre NOUGARET	
	Jean-Noël LANDRY	Didier FOURESTIER	
	Jean AUGE	Françis GIRAUD	
	Guilhem BONNARIC	Jean-Michel BONNAFOUX	
	Henri SANCHEZ	Paul ROUSSE	
	Pierre MARHUENDA	Enrique MATA	
	Edgar SICARD	Alain RYAUX	
	Stéphane PEPIN-BONNET	Atika NEGRE	
	Robert GAIRAUD	Pierre ALARCON	
	Geneviève ROULET	Guy MILLAT	
	Sébastien SERS (Castelnau de Guers)	François GARCIA (Castelnau de Guers)	
- 111	Edith FABRE (Pézenas)	André MERLO (Pézenas)	
Conseillers municipaux	John ROME (Saint Pons de Mauchiens)	Jean-Pierre SOULIER (St Pons de Mauchiens	
	Nicole SAUSSOL (Caux)	Mary-Claude VIGILE (Caux)	
	Martine BOINEAU (Aumes)	Caroline COFFIN (Aumes)	
	Adrian GONZALVES, Agent immobilier	ORP Immobilier	
Représentants	Jean-Marie BEL, gestionnaire camping SA		
socio-professionnels	Bruno PERUZZO, gestionnaire Hôtel AK		
	Lionel ALBANO, restaurateur « L'ENTREPOTS »		
	Sébastien MARTIN, directeur VINOPOLIS		

Fait et délibère à PEZENAS les jour, mois et an susdits Le Président,



### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

# SEANCE DU LUNDI 28 AVRIL 2008

#### République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

#### NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil: 44 En exercice: 44 Qui ont pris part à la délibération: 43

Date de convocation : 22-04-2008

Affichage effectué le :

6 - MAI 2008

Retrait affichage effectué le :

#### **OBJET:**

SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORST EN COMMUN DE L'HERAULT : élection des représentants de la CAHM

N° 3 c)

Réf.: PHD./sgb

Transmis à la Sous Préfecture :

6 - MAI 2008

Contrôle de légalité:

L'an DEUX MILLE HUIT

et le LUNDI VINGT-HUIT AVRIL à dix-huit heures

Le Conseil de Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à PEZENAS, sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE.

#### Présents:

Délégués Titulaires: MM. D'ETTORE. VOGEL-SINGER. AMIEL. MARTINEZ. SICARD. GAIRAUD. MILLAT Gérard. GARRIGA. DREVET. Mme ANTOINE. MM. GAUDY. THERON. Mme SALGAS. MM. AT. AUGÉ. BARRAU. MONNAFOUX. Mmes BUCHACA. DOLZ. MM. DRUILLE. EXPOSITO. FAGES. FEDERICI. FREY. HUPPÉ. Mme IVORRA. M. LANDRY. Mme MAERTEN. MM. MARHUENDA. MONÉDÉRO. PEPIN-BONET. PEREZ Gérard. REVALOR. Mme RODRIGUES. MM. ROQUES. SERS. TOBENA. TRINQUIER.

Délégués Suppléants: Mmes ROULET. MATTIA. M. VIGNON. Mme NEGRE. M. ROUSSE.

Absents Excusés: MM. MILLAT Guy. NADAL. Mme PUIG. MM. RALUY. SANCHEZ. TRINQUIER.

Secrétaire de Séance: Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Gilles D'ETTORE, Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée

- Vu l'article 2121-21 du CGCT complété par la loi N°2004-809 du 13 août 2004 relative aux responsabilités et libertés locales, qui stipule que toute nomination doit avoir lieu au scrutin secret, sauf si la collectivité décide à l'unanimité de procéder au scrutin public;
- Vu la délibération du conseil communautaire en date du 26 juin 2003 décidant d'adhérer au Syndicat Mixte des Transports en commun de Hérault ;
- Vu les statuts du Syndicat Mixte des Transports en commun de Hérault, approuvés par délibération en date du 26 juin 2003.

Monsieur le Président expose que suite au renouvellement intégral du Conseil communautaire en date du 14 avril 2008, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée doit, conformément aux statuts du Syndicat Mixte Hérault transport élire le délégué communautaire qui la représentera et siégera au sein du Comité syndical.

SOUS-PREFECTURE RECULE la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée dispose au sein du /6 MAI 2008 mité syndical d'un délégué titulaire sur 30 et d'un délégué suppléant.

FINANCES - AFFAIRES COMMUNALTES membres du Conseil communautaire à se prononcer.

Retour du contrôle de <u>légalité</u>:

6 - MAI 2008

.../...

Ouï l'exposé de son Président, Après en avoir délibéré,

#### **DECIDE A L'UNANIMITE**

**DE RECOURIR** au scrutin public pour procéder à l'élection des membres titulaire et suppléant qui siégeront au sein du Comité syndical du Syndicat Mixte des Transports en commun de Hérault.

#### **DECIDE A L'UNANIMITE**

D'ELIRE comme suit un membre titulaire et un membre suppléant de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée au sein du Comité syndical du Syndicat Mixte des Transports en commun de l'Hérault :

Titulaire au Comité syndical	Suppléant au Comité syndical
du syndicat Mixte des Transports en commun de l'Hérault	du syndicat Mixte des Transports en commun de l'Hérault
Christian THERON	Gérard MILLAT

Fait et délibéré à PEZENAS les jour, mois et an susdits

Le Président,



# SEANCE DU LUNDI 28 AVRIL 2008

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

#### République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

#### NOMBRE DE MEMBRES:

Afférents au Conseil: 44 En exercice: 44 Oui ont pris part à la délibération: 43

> Date de convocation : 22-04-2008

> Affichage effectué le : 6 - MAI 2008

Retrait affichage effectué le :

#### **OBJET:**

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU FLEUVE HERAULT: élection des représentants de la CAHM

N° 3 d)

Réf.: PHD./sgb

Transmis à la Sous Préfecture :

6 - MAI 2008

Contrôle de légalité:

INTERCOMMUNIC

L'an DEUX MILLE HUIT

et le LUNDI VINGT-HUIT AVRIL à dix-huit heures

Le Conseil de Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à PEZENAS, sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE.

#### Présents:

Délégués Titulaires: MM. D'ETTORE. VOGEL-SINGER. AMIEL. MARTINEZ. SICARD. GAIRAUD. MILLAT Gérard. GARRIGA. DREVET. Mme ANTOINE. MM. GAUDY. THERON. Mme SALGAS. MM. AT. AUGÉ. BARRAU. MONNAFOUX, Mmes BUCHACA. DOLZ. MM. DRUILLE. EXPOSITO. FAGES. FEDERICI. FREY. HUPPÉ. Mme IVORRA. M. LANDRY. Mme MAERTEN. MM. MARHUENDA. MONÉDÉRO. PEPIN-BONET. PEREZ Gérard. REVALOR. Mme RODRIGUES. MM. ROQUES. SERS. TOBENA. TRINQUIER.

Délégués Suppléants: Mmes ROULET. MATTIA. M. VIGNON. Mme NEGRE. M. ROUSSE.

Absents Excusés: MM. MILLAT Guy. NADAL. Mme PUIG. MM. RALUY. SANCHEZ. TRINQUIER.

Secrétaire de Séance : Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur: Gilles D'ETTORE, Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée

- Vu l'article 2121-21 du CGCT complété par la loi N°2004-809 du 13 août 2004 relative aux responsabilités et libertés locales, qui stipule que toute nomination doit avoir lieu au scrutin secret, sauf si la collectivité décide à l'unanimité de procéder au scrutin public;
- Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 30 novembre 2007 décidant d'adhérer au Syndicat Mixte du Bassin du Fleuve Hérault et de lui transférer la compétence coordination, animation et étude pour une gestion équilibrée de l'eau et des milieux aquatiques sur le Bassin versant fleuve Hérault en cohérence avec le SAGE;
- Vu les statuts du Syndicat Mixte du Bassin du fleuve Hérault, approuvés par délibération en date du 30 novembre 2007.

Monsieur le Président expose que suite au renouvellement intégral du Conseil communautaire en date du 14 avril 2008, la Communauté d'Agglomération doit, conformément aux statuts du Syndicat <mixte du Bassin du fleuve Hérault élire les délégués communautaires qui la représenteront et siégeront au sein du Comité SOUS-PREFECTURE BYRNE

6 MAI 2008 Il indique que le nombre de sièges détenus par chaque membre est lié à sa population et que la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée dispose au sein du FINANCES - AFFAIRES COMMO comité syndical de 5 délégués titulaires sur 29 et de 5 délégués suppléants.

Retour du contrôle de légalité:

Les membres du Conseil communautaire sont invités à se prononcer.

.../...

6 - MAI 2008

Ouï l'exposé de son Président, Après en avoir délibéré,

#### **DECIDE A L'UNANIMITE**

▶ DE RECOURIR au scrutin public pour procéder à l'élection des membres titulaires et suppléants qui siégeront au sein du comité syndical du Syndicat Mixte du Bassin du fleuve Hérault.

#### **DECIDE A L'UNANIMITE**

➤ **D'ELIRE** comme suit les membres titulaires et suppléants de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée au sein du Comité syndical du Syndicat Mixte du Bassin du fleuve Hérault :

Titulaires au Comité syndical	Suppléants au Comité syndical
Gilles D'ETTORE	Véronique SALGAS
Alain VOGEL-SINGER	Henri SANCHEZ
Guy AMIEL	Jean Charles SERS
Robert RALUY	Jean De GRAVE
Vincent GAUDY	Richard DRUILLE

Fait et délibéré à PEZENAS les jour, mois et an susdits

Gilles D'ETTORE

AGGLe Président,



#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

# SEANCE DU LUNDI 28 AVRIL 2008

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil: 44 En exercice: 44 Oui ont pris part à la

délibération: 43

Date de convocation : 22-04-2008

Affichage effectué le :

6 - MAI 2008

Retrait affichage effectué le :

#### **OBJET**:

SCHEMA D'AMENAGEMENT **GESTION DES EAUX (SAGE)** DU BASSIN VERSANT

DU FLEUVE HERAULT: désignation des représentants de la CAHM au sein de la Commission Locale de l'Eau

Réf.: PHD/cm

Transmis à la Sous Préfecture:

6 - MAI 2008

6 MAI 2008

REQUIE

INTERCOMMUNICALITY FINANCES - AFFAIRES COMMUNALES
Retour du contrôle de

légalité: 6 - MAI 2008

L'an DEUX MILLE HUIT

et le LUNDI VINGT-HUIT AVRIL à dix-huit heures

Le Conseil de Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à PEZENAS, sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE.

#### Présents:

Délégués Titulaires : MM. D'ETTORE. VOGEL-SINGER. AMIEL. MARTINEZ. SICARD. GAIRAUD. MILLAT Gérard. GARRIGA. DREVET. Mme ANTOINE. MM. GAUDY. THERON. Mme SALGAS. MM. AT. AUGÉ. BARRAU. MONNAFOUX. Mmes BUCHACA. DOLZ. MM. DRUILLE. EXPOSITO. FAGES. FEDERICI. FREY. HUPPÉ. Mme IVORRA. M. LANDRY. Mme MAERTEN. MM. MARHUENDA. MONÉDÉRO. PEPIN-BONET. PEREZ Gérard. REVALOR. Mme RODRIGUES. MM. ROQUES. SERS. TOBENA. TRINQUIER.

Délégués Suppléants: Mmes ROULET. MATTIA. M. VIGNON. Mme NEGRE. M. ROUSSE.

Absents Excusés: MM. MILLAT Guy. NADAL. Mme PUIG, MM. RALUY. SANCHEZ, TRINQUIER,

Secrétaire de Séance : Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Gilles D'ETTORE, Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée

Vu l'article 2121-21 du CGCT complété par la loi N°2004-809 du 13 août 2004 relative aux responsabilités et libertés locales, qui stipule que toute nomination doit avoir lieu au scrutin secret, sauf si la collectivité décide à l'unanimité de procéder au scrutin public.

Monsieur le Président expose qu'un arrêté inter-préfectoral du Gard et de l'Hérault a fixé le périmètre d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du Bassin versant du fleuve Hérault.

A cet effet une Commission Locale de l'Eau (CLE) a été constituée, à l'initiative des deux préfets de région, afin d'élaborer, suivre et réviser le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux. La CLE est composée de trois collèges et comprend 52 membres (collectivités, EPCI, usagers et représentants de l'Etat), permettant ainsi d'assurer une représentation équilibrée à la fois des différents intérêts en présence et des diverses zones du bassin versant.

Dans le cadre de la mise en place des membres du Conseil communautaire en date du 14 avril dernier, il convient à présent de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant à la Commission Locale de l'Eau afin de participer à l'élaboration et au suivi du SAGE du Bassin fleuve Hérault.

Sur proposition du Président, l'Assemblée délibérante est amenée à se prononcer sur la désignation de ses représentants :

- madame Véronique SALGAS, vice présidente déléguée à l'environnement en tant que représentante titulaire,
  - monsieur Jean-Pierre SOULIER, conseiller délégué chargé de la viticulture en tant que représentant suppléant.

Ouï l'exposé de son Président, Après en avoir délibéré,

#### A L'UNANIMITE

- > DECIDE de recourir au scrutin public pour procéder à la désignation des représentants de la CAHM;
- > DECIDE de désigner en tant que représentants titulaire et suppléant à la Commission Locale de l'Eau pour le suivi du SAGE du Bassin fleuve Hérault :

Titulaire	Suppléant
Véronique SALGAS	Jean-Pierre SOULIER

Fait et délibéré à PEZENAS les jour, mois et an susdits

Le Président,



# SEANCE DU LUNDI 28 AVRIL 2008

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

#### République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

#### NOMBRE DE MEMBRES:

Afférents au Conseil: 44 En exercice: 44 Qui ont pris part à la délibération: 43

> Date de convocation : 22-04-2008

> Affichage effectué le : 6 - MAI 2008

Retrait affichage effectué le :

#### **OBJET:**

SCHEMA D'AMENAGEMENT **GESTION DES EAUX (SAGE)** BASSIN VERSANT DE LA LAGUNE DE THAU: désignation des représentants de la CAHM au sein de la Commission Locale de l'Eau

N° 3 f)

Réf.: PHD/cm

Transmis à la Sous Préfecture:

6 - MAI 2008

Congrôled PREFECTURE BEZIERS

INTERCOMMUNALITE FINANCES - AFFAIRES COMMUNALES

Retour du contrôle de légalité:

6 - MAI 2008

L'an DEUX MILLE HUIT

et le LUNDI VINGT-HUIT AVRIL à dix-huit heures

Le Conseil de Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à PEZENAS, sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE.

#### Présents:

Délégués Titulaires: MM. D'ETTORE. VOGEL-SINGER. AMIEL. MARTINEZ. SICARD. GAIRAUD. MILLAT Gérard. GARRIGA. DREVET. Mme ANTOINE. MM. GAUDY. THERON. Mme SALGAS. MM. AT. AUGÉ. BARRAU. MONNAFOUX. Mmes BUCHACA. DOLZ. MM. DRUILLE. EXPOSITO. FAGES. FEDERICI, FREY, HUPPÉ, Mme IVORRA, M. LANDRY, Mme MAERTEN, MM, MARHUENDA. MONÉDÉRO. PEPIN-BONET. PEREZ Gérard. REVALOR. Mme RODRIGUES. MM. ROQUES. SERS. TOBENA. TRINQUIER.

Délégués Suppléants: Mmes ROULET. MATTIA. M. VIGNON. Mme NEGRE. M. ROUSSE.

Absents Excusés: MM. MILLAT Guy. NADAL. Mme PUIG. MM. RALUY. SANCHEZ. TRINQUIER.

Secrétaire de Séance : Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Gilles D'ETORE, Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée

Vu l'article 2121-21 du CGCT complété par la loi N°2004-809 du 13 août 2004 relative aux responsabilités et libertés locales, qui stipule que toute nomination doit avoir lieu au scrutin secret, sauf si la collectivité décide à l'unanimité de procéder au scrutin public.

Monsieur le Président expose que le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est un outil de planification à l'échelle d'un bassin versant cohérent qui fixe les objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur et de protection quantitative et qualitative des ressources en eau superficielle et souterraine et des écosystèmes aquatiques ainsi que la préservation de zones humides. Il est piloté par la Commission Locale de l'Eau (CLE) qui réunit des élus pour moitié, les services de l'Etat pour ¼ et des usagers pour le ¼ restant et qu'il a une portée réglementaire puisqu'il s'impose aux documents d'urbanisme conformément à l'article L212-3 du Code de l'Environnement et qu'il est devenu opposable aux tiers en application de la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006.

Le Préfet de l'Hérault a approuvé le 4 décembre 2006 un périmètre pour un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin de la lagune de Thau qui comprend seize communes se situant autour du Bassin de Thau et ayant une influence sur la ressource en eau et les milieux aquatiques. Quatre communes de la CAHM se trouvent dans ce périmètre à savoir Agde, Pinet, Pomerols et Montagnac.

RECULE Dans le cadre de la mise en place des membres du Conseil communautaire en date du 14 avril dernier, il convient à présent de désigner un représentant titulaire et un / 6 MAI 2008 représentant suppléant afin de participer à l'élaboration et au suivi du SAGE du Bassin de la lagune de Thau.

../..

Sur proposition du Président, l'Assemblée délibérante est amenée à se prononcer sur la désignation de ses représentants :

- madame Véronique SALGAS, vice présidente déléguée à l'environnement en tant que représentante titulaire,
- monsieur Guilhem BONNARIC, délégué communautaire en tant que représentant suppléant.

#### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Ouï l'exposé de son Président, Après en avoir délibéré,

#### A L'UNANIMITE

- > DECIDE de recourir au scrutin public pour procéder à la désignation des représentants de la CAHM;
- > **DECIDE** de désigner en tant que représentants titulaires et suppléant à la Commission Locale de l'Eau pour le suivi du SAGE du Bassin versant de la Lagune de Thau :

Titulaire	Suppléant
Véronique SALGAS	Guilhem BONNARIC

Fait et délibéré à PEZENAS les jour, mois et an susdits

Le Président,



#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

# SEANCE DU LUNDI 28 AVRIL 2008

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

#### NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil: 44 En exercice: 44 Qui ont pris part à la délibération: 43

> Date de convocation : 22-04-2008

> Affichage effectué le : 6 - MAI 2008

Retrait affichage effectué le :

#### **OBJET:**

SOCIETE D'EQUIPEMENT DU BITERROIS ET DE SON LITTORAL: désignation des représentants de la CAHM

Réf.: PHD/cm

Transmis à la Sous Préfecture:

6 - MAI 2008

L'an DEUX MILLE HUIT

et le LUNDI VINGT-HUIT AVRIL à dix-huit heures

Le Conseil de Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à PEZENAS, sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE.

#### Présents:

Délégués Titulaires: MM. D'ETTORE. VOGEL-SINGER. AMIEL. MARTINEZ. SICARD. GAIRAUD. MILLAT Gérard. GARRIGA. DREVET. Mme ANTOINE. MM. GAUDY. THERON. Mme SALGAS. MM. AT. AUGÉ. BARRAU. MONNAFOUX. Mmes BUCHACA. DOLZ. MM. DRUILLE. EXPOSITO. FAGES. FEDERICI, FREY, HUPPÉ, Mme IVORRA, M. LANDRY, Mme MAERTEN, MM. MARHUENDA. MONÉDÉRO. PEPIN-BONET. PEREZ Gérard. REVALOR. Mme RODRIGUES. MM. ROQUES. SERS. TOBENA. TRINQUIER.

Délégués Suppléants: Mmes ROULET. MATTIA. M. VIGNON. Mme NEGRE. M. ROUSSE.

Absents Excusés: MM. MILLAT Guy. NADAL. Mme PUIG. MM. RALUY. SANCHEZ. TRINQUIER.

Secrétaire de Séance : Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Gilles D'ETTORE, Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée

Vu l'article 2121-21 du CGCT complété par la loi N°2004-809 du 13 août 2004 relative aux responsabilités et libertés locales, qui stipule que toute nomination doit avoir lieu au scrutin secret, sauf si la collectivité décide à l'unanimité de procéder au scrutin public.

Monsieur le Président expose que par délibération en date du 29 mars 2003, la CAHM est devenue actionnaire de la SEBLI, Société d'Economie Mixte Biterroise dont le capital social (qui s'élève à 2 494 440 €) est réparti entre les collectivités et des actionnaires privés, celle-ci contribue au développement et la mise en valeur du territoire de l'ouest Héraultais, la SEBLI agit en tant que mandataire sur certaines opérations d'aménagement de notre territoire.

En conséquence, il rappelle que la Communauté d'Agglomération détient 8 000 actions soit 11,55 % du capital social et détient ainsi des droits de vote en Assemblée Générale et est membre du Conseil d'Administration (2 sièges sur 17).

Dans le cadre de la mise en place des membres du Conseil communautaire en date du 14 avril dernier, il convient à présent de désigner deux représentants de la CAHM qui assureront les fonctions d'administrateur et les autoriser à accepter tous mandat ou fonction qui leur seraient confiés soit par le Conseil d'Administration, soit par le ou tonction qui leur seraient connes sont par le Contre de l'Assemblée Générale de la SEBLI.

> Sur proposition du Président, l'Assemblée délibérante est amenée à se prononcer sur /6 MAI 2008 désignation de ses représentants :

INTERCOMMUN monsieur Alain VOGEL-SINGER, 1er vice président délégué à l'aménagement FINANCES - AFFAIRES COMMUNAL territoire et au développement durable qui assurera les fonctions d'administrateur d'une part, et siégera à l'Assemblée Générale de la SEBLI en tant que représentant de la CAHM d'autre part,

> monsieur Gérard MILLAT, vice président délégué au développement économique en tant que deuxième administrateur.

Retour du contrôle de légalité:

6 - MAI 2008

../..

Ouï l'exposé de son Président, Après en avoir délibéré,

#### A L'UNANIMITE

- > **DECIDE** de recourir au scrutin public pour procéder à la désignation du représentant de la CAHM;
- ➤ **DECIDE de désigner** l'administrateur et représentant de la CAHM au sein de l'Assemblée Générale de la Société d'Economie Mixte Biterroise ainsi que le deuxième administrateur de la SEBLI :

Administrateurs	Représentant à l'Assemblée Générale
Alain VOGEL-SINGER	Alain VOGEL-SINGER
Gérard MILLAT	

Fait et délibéré à PEZENAS les jour, mois et an susdits

AGGLOM

Le Président,



# DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

# SEANCE DU LUNDI 28 AVRIL 2008

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES:

Afférents au Conseil: 44 En exercice: 44 Qui ont pris part à la délibération: 43

> Date de convocation: 22-04-2008

> Affichage effectué le :

6 - MAI 2008

Retrait affichage effectué le :

**OBJET:** 

MAISON DE L'EMPLOI DU **GRAND BITERROIS:** désignation des représentants de la CAHM

N° 3 h)

Réf.: PHD/cm

Transmis à la Sous Préfecture:

6 - MAI 2008

L'an DEUX MILLE HUIT

et le LUNDI VINGT-HUIT AVRIL à dix-huit heures

Le Conseil de Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à PEZENAS, sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE.

Présents:

Délégués Titulaires: MM. D'ETTORE. VOGEL-SINGER. AMIEL. MARTINEZ. SICARD. GAIRAUD. MILLAT Gérard. GARRIGA. DREVET. Mme ANTOINE. MM. GAUDY. THERON. Mme SALGAS. MM. AT. AUGÉ. BARRAU. MONNAFOUX. Mmes BUCHACA. DOLZ. MM. DRUILLE. EXPOSITO. FAGES. FEDERICI. FREY. HUPPÉ. Mme IVORRA. M. LANDRY. Mme MAERTEN. MM. MARHUENDA. MONÉDÉRO. PEPIN-BONET. PEREZ Gérard. REVALOR. Mme RODRIGUES. MM. ROQUES. SERS. TOBENA. TRINQUIER.

Délégués Suppléants: Mmes ROULET. MATTIA. M. VIGNON. Mme NEGRE. M. ROUSSE.

Absents Excusés: MM. MILLAT Guy. NADAL. Mme PUIG. MM. RALUY. SANCHEZ. TRINQUIER.

Secrétaire de Séance : Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur: Gilles D'ETTORE, Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

Vu l'article 2121-21 du CGCT complété par la loi N°2004-809 du 13 août 2004 relative aux responsabilités et libertés locales, qui stipule que toute nomination doit avoir lieu au scrutin secret, sauf si la collectivité décide à l'unanimité de procéder au scrutin public.

Monsieur le Président expose que par délibération en date du 19 novembre 2004, la CAHM s'est portée candidate auprès de l'Etat en vue de créer avec d'autres collectivités une Maison de l'Emploi et faisant suite au travail de réflexion mené avec les services de l'Etat, les statuts de la Maison de l'Emploi du Grand Biterrois ont été adoptés par délibération en date du 19 juillet 2005.

La MEGB élabore une meilleure coopération entre les acteurs du service public de l'emploi et les collectivités territoriales et fédère l'action des partenaires publics et privés sur le territoire afin d'améliorer le service rendu aux demandeurs d'emploi, aux salariés et aux entreprises.

Dans le cadre de la mise en place des membres du Conseil communautaire en date du 14 avril dernier, il convient à présent de désigner deux représentants titulaires et un deux représentants suppléants au sein du Conseil d'Administration de la Maison de l'Emploi du Grand Biterrois.

Contrôls de libérante est amenée à se prononcer sur la REÇU désignation de Président, l'Assemblée délibérante est amenée à se prononcer sur la

en tant que représentants titulaires :

madame Christine ANTOINE, vice présidente déléguée au patrimoine, à la politique de la ville

INTERCOMMUNALITE - monsieur Roger FAGES, Conseiller délégué chargé de l'emploi et de l'insertion.

FINANCES - AFFAIRES COMMUNALES que représentants suppléants :

- madame Marie-Hélène MATTIA, déléguée communautaire

- monsieur Jean MARTINEZ, vice président à l'innovation économique, à la formation et aux maisons de l'entreprise

Retour du contrôle de légalité:

6 - MAI 2008

../..

Ouï l'exposé de son Président, Après en avoir délibéré,

#### A L'UNANIMITE

- > DECIDE de recourir au scrutin public pour procéder à la désignation des représentants de la CAHM;
- > DECIDE de désigner les représentants titulaires et suppléants au sein du Conseil d'Administration de la Maison de l'Emploi du Grand Biterrois :

Titulaires	Suppléants
Christine ANTOINE	Jean MARTINEZ
Roger FAGES	Marie-Hélène MATTIA

Fait et délibéré à PEZENAS les jour, mois et an susdits

NHJS/ Y

Le Président,



# SEANCE DU LUNDI 28 AVRIL 2008

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

#### République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

#### NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil: 44 En exercice: 44 Qui ont pris part à la délibération: 43

> Date de convocation : 22-04-2008

#### Affichage effectué le :

6 - MAI 2008

Retrait affichage effectué le :

#### **OBJET:**

MISSION LOCALE D'INSERTION DU CENTRE HERAULT: désignation des représentants de la CAHM et attribution de la participation financière

N° 3 i)

Réf.: PHD/cm

Transmis à la Sous Préfecture:

6 - MAI 2008

INTERCOMMUNALITE

Retour du contrôle de légalité:

6 - MAI 2008

L'an DEUX MILLE HUIT

et le LUNDI VINGT-HUIT AVRIL à dix-huit heures

Le Conseil de Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à PEZENAS, sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE.

#### Présents:

Délégués Titulaires: MM. D'ETTORE. VOGEL-SINGER. AMIEL. MARTINEZ. SICARD. GAIRAUD. MILLAT Gérard. GARRIGA. DREVET. Mme ANTOINE. MM. GAUDY. THERON. Mme SALGAS. MM. AT. AUGÉ. BARRAU. MONNAFOUX. Mmes BUCHACA. DOLZ. MM. DRUILLE. EXPOSITO. FAGES. FEDERICI, FREY, HUPPÉ, Mme IVORRA, M. LANDRY, Mme MAERTEN, MM. MARHUENDA. MONÉDÉRO. PEPIN-BONET. PEREZ Gérard. REVALOR. Mme RODRIGUES. MM. ROQUES. SERS. TOBENA. TRINQUIER.

Délégués Suppléants: Mmes ROULET. MATTIA. M. VIGNON. Mme NEGRE. M. ROUSSE.

Absents Excusés: MM. MILLAT Guy. NADAL. Mme PUIG. MM. RALUY. SANCHEZ. TRINQUIER.

Secrétaire de Séance : Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur: Gilles D'ETTORE, Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

Vu l'article 2121-21 du CGCT complété par la loi N°2004-809 du 13 août 2004 relative aux responsabilités et libertés locales, qui stipule que toute nomination doit avoir lieu au scrutin secret , sauf si la collectivité décide à l'unanimité de procéder au scrutin public.

Monsieur le Président expose que dans le cadre de ses compétences en matière d'insertion, il était apparu opportun que la CAHM adhère à la Mission Locale d'Insertion du Centre Hérault permettant ainsi de maintenir l'antenne située sur Pézenas et de mettre en place une autre antenne sur Agde pour une meilleure prise en charge des jeunes du territoire intercommunal.

Dès lors, il est proposé de renouveler la participation financière de la CAHM à la MLI Centre Hérault qui depuis 2000 est à la fois un animateur et un acteur opérationnel des politiques publiques de terrain et qui participe au développement local en favorisant l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire.

Dans le cadre de la mise en place des membres du Conseil communautaire en date du 14 avril dernier, l'organe délibérant de la CAHM devra désigner, conformément aux statuts de la MLI Centre Hérault, onze représentants.

Sur proposition du Président, l'Assemblée délibérante est amenée à se prononcer d'une part, sur l'opportunité de renouveler sa participation financière pour l'exercice 2008 dont le montant s'élève à la somme de 81 486,60 € (1,30 € par habitant) et d'autre part, sur la désignation de ses représentants :

3 représentants élus de la CAHM:

- monsieur Gérard PEREZ, délégué communautaire

Contrôle de légalité:
- monsieur Jean-Luc CHAILLOU, délégué communautaire
- monsieur Francis GIRAUD, délégué communautaire monsieur Francis GIRAUD, délégué communautaire

2 représentants issus du canton de Pézenas :

- monsieur Marc GUERIN, Adjoint au maire de Pézenas

- monsieur Jean MARTINEZ, vice président délégué à l'innovation économique, à la formation et aux maisons de l'entreprise

FINANCES - AFFAIRES COMMUNALES représentants issus du canton de Florensac :

- madame Rosine DOLZ, déléguée communautaire

- monsieur Pierre MARHUENDA, délégué communautaire

- 2 représentants issus du canton d'Agde :
  - madame Marie-Hélène MATTIA, déléguée communautaire
  - monsieur Robert RALUY, délégué communautaire
- 2 représentants issus du canton de Montagnac :
  - monsieur Roger FAGES, Conseiller délégué chargé de l'emploi et de l'insertion
  - monsieur Paul ROUSSE, délégué communautaire

Ouï l'exposé de son Président, Après en avoir délibéré,

#### A L'UNANIMITE

- DECIDE de recourir au scrutin public pour procéder à la désignation des représentants de la CAHM;
- > DECIDE de désigner en tant que représentants (3 délégués de la CAHM et 2 délégués par canton) au sein de la MLI Centre Hérault :

Composition	Membres
Délégués communautaires du Conseil	Jean-Luc CHAILLOU
communautaire	Francis GIRAUD
	Gérard PEREZ
Délégués communautaire du Canton de Pézenas	Marc GUERIN (Adjoint au maire de Pézenas)
	Jean MARTINEZ
Délégués communautaire du Canton de Florensac	Rosine DOLZ
	Pierre MARHUENDA
Délégués communautaire du Canton d'Agde	Marie-Hélène MATTIA
	Robert RALUY
Délégués communautaire du Canton de Montagnac	Roger FAGES
	Paul ROUSSE

> AUTORISE le paiement de la participation financière de la CAHM à la Mission Locale d'Insertion du Centre Hérault dont le montant s'élève à la somme de 81 486,60 € (1,30 € par habitant).

Fait et délibéré à PEZENAS les jour, mois et an susdits

Le Président,



# SEANCE DU LUNDI 28 AVRIL 2008

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

#### République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

#### Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

#### NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil: 44 En exercice: 44 Qui ont pris part à la délibération: 43

#### Date de convocation: 22-04-2008

#### Affichage effectué le :

6 - MAI 2008

#### Retrait affichage effectué le :

#### **OBJET:**

l'Association POLE EMPLOI SERVICES HERAULT: désignation des représentants de la CAHM

# N° 3 i)

Réf.: PHD/cm

#### Transmis à la Sous Préfecture:

6 - MAI 2008

#### Contrôle de légalité:

L'an DEUX MILLE HUIT

et le LUNDI VINGT-HUIT AVRIL à dix-huit heures

Le Conseil de Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à PEZENAS, sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE.

#### Présents:

Délégués Titulaires : MM. D'ETTORE. VOGEL-SINGER. AMIEL. MARTINEZ. SICARD. GAIRAUD. MILLAT Gérard. GARRIGA. DREVET. Mme ANTOINE. MM. GAUDY. THERON. Mme SALGAS. MM. AT. AUGÉ. BARRAU. MONNAFOUX. Mmes BUCHACA. DOLZ. MM. DRUILLE. EXPOSITO. FAGES. FEDERICI. FREY. HUPPÉ. Mme IVORRA. M. LANDRY. Mme MAERTEN. MM. MARHUENDA. MONÉDÉRO. PEPIN-BONET. PEREZ Gérard. REVALOR. Mme RODRIGUES. MM. ROQUES. SERS. TOBENA. TRINQUIER.

Délégués Suppléants: Mmes ROULET. MATTIA. M. VIGNON. Mme NEGRE. M. ROUSSE.

Absents Excusés: MM. MILLAT Guy. NADAL. Mme PUIG. MM. RALUY. SANCHEZ. TRINQUIER.

Secrétaire de Séance : Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur: Gilles D'ETTORE, Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

Vu l'article 2121-21 du CGCT complété par la loi N°2004-809 du 13 août 2004 relative aux responsabilités et libertés locales, qui stipule que toute nomination doit avoir lieu au scrutin secret, sauf si la collectivité décide à l'unanimité de procéder au scrutin public.

Monsieur le Président expose que depuis 2003, dans le cadre de ses compétences en matière d'insertion la CAHM a décidé de poursuivre la collaboration engagée tant par la Charte intercommunale de la Basse Vallée de l'Hérault que par l'ex Communauté de Communes des Pays d'Agde ainsi que les actions engagées par le Conseil Général de l'Hérault.

Dès lors, il est proposé de renouveler la participation financière de la CAHM à l'association Pôle Emploi Service Hérault qui vise à valoriser et professionnaliser le secteur des emplois de service aux particuliers et favoriser ainsi l'adéquation entre l'offre et la demande d'emploi. Dans l'optique de mieux répondre à sa vocation départementale, le PESH s'est appuyé sur des Pôles relais locaux, portés sur leur territoire par les élus membres du Pôle.

Dans le cadre de la mise en place des membres du Conseil communautaire en date du 14 avril dernier, l'organe délibérant de la CAHM devra désigner deux représentants qui siégeront au sein du Conseil d'Administration du PESH.

SOUS-PREFECTURE BETTERON du Président, l'Assemblée délibérante est amenée à se prononcer sur REQUISIT proposition de ses représentants :

monsieur Roger FAGES, Conseiller délégué chargé de l'emploi et de l'insertion,

INTERCOMMUNALITE

FINANCES - AFFAIRES COMMUNALES Retour du contrôle de madame Marie-Hélène MATTIA, déléguée communautaire.

6 - MAI 2008

Ouï l'exposé de son Président, Après en avoir délibéré,

#### A L'UNANIMITE

- > DECIDE de recourir au scrutin public pour procéder à la désignation des représentants de la CAHM;
- > DECIDE de désigner les représentants au sein du Conseil d'Administration de l'association Pôle Emploi Services Hérault :

Représentants au Conseil d'Administration	
Roger FAGES	3
Marie-Hélène MA	ГТІА

Fait et délibéré à PEZENAS les jour, mois et an susdits

Le Président,



# SEANCE DU LUNDI 28 AVRIL 2008

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

#### République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

#### NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 44 En exercice : 44 Qui ont pris part à la délibération : 43

Date de convocation : 22-04-2008

Affichage effectué le :

6 - MAI 2008

Retrait affichage effectué le :

#### **OBJET:**

ASSOCIATION DE
PREFIGURATION
AIRE DE SERVICES
A.75 « SUD HERAULT » :
désignation des représentants
de la CAHM – versement de la
cotisation 2008

N° 3 k)

Réf.: PHD/cm

Transmis à la Sous Préfecture :

6 - MAI 2008

montant s'élève control de la control de la

/6 MAI 2008

FINANCES - AFFAIRES COMMUNAL

L'an DEUX MILLE HUIT

et le LUNDI VINGT-HUIT AVRIL à dix-huit heures

Le Conseil de Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à PEZENAS, sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE.

#### Présents:

Délégués Titulaires: MM. D'ETTORE. VOGEL-SINGER. AMIEL. MARTINEZ. SICARD. GAIRAUD. MILLAT Gérard. GARRIGA. DREVET. Mme ANTOINE. MM. GAUDY. THERON. Mme SALGAS. MM. AT. AUGÉ. BARRAU. MONNAFOUX. Mmes BUCHACA. DOLZ. MM. DRUILLE. EXPOSITO. FAGES. FEDERICI. FREY. HUPPÉ. Mme IVORRA. M. LANDRY. Mme MAERTEN. MM. MARHUENDA. MONÉDÉRO. PEPIN-BONET. PEREZ Gérard. REVALOR. Mme RODRIGUES. MM. ROQUES. SERS. TOBENA. TRINQUIER.

Délégués Suppléants: Mmes ROULET. MATTIA. M. VIGNON. Mme NEGRE. M. ROUSSE.

Absents Excusés: MM. MILLAT Guy. NADAL. Mme PUIG. MM. RALUY. SANCHEZ. TRINQUIER.

Secrétaire de Séance : Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Gilles D'ETTORE, Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée

Vu l'article 2121-21 du CGCT complété par la loi N°2004-809 du 13 août 2004 relative aux responsabilités et libertés locales, qui stipule que toute nomination doit avoir lieu au scrutin secret, sauf si la collectivité décide à l'unanimité de procéder au scrutin public.

Monsieur le Président expose que dans le cadre de ses compétences en matière d'aménagement du territoire, il était apparu opportun que la CAHM adhère à l'association de préfiguration Aire de services de l'autoroute A.75 « Sud Hérault » afin de participer, activement, aux futurs travaux d'aménagement d'une aire de services prévue à Valros.

Dès lors, il est proposé de renouveler l'adhésion à ladite association afin de poursuivre l'action menée par celle-ci et de désigner dans le cadre de la mise en place des membres du Conseil communautaire en date du 14 avril dernier, deux représentants, qui siégeront à l'Assemblée Générale et participeront aux rencontres et concertations liées à l'implantation de l'aire de service concernée, vitrine dynamique du territoire.

Sur proposition du Président, l'Assemblée délibérante est amenée à se prononcer d'une part, sur l'opportunité de renouveler l'adhésion à ladite association dont le montant s'élève à la somme de 2 000 euros et d'autre part, sur la désignation de ses représentants :

monsieur Alain VOGEL-SINGER, 1er vice président délégué à l'aménagement du territoire et au développement durable,

monsieur Alain RYAUX, délégué communautaire.

Retour du contrôle de légalité :

6 - MAI 2008

Ouï l'exposé de son Président, Après en avoir délibéré,

#### A L'UNANIMITE

- > DECIDE de recourir au scrutin public pour procéder à la désignation des représentants de la CAHM;
- ➤ DECIDE de désigner les représentants au sein de l'Assemblée Générale de de l'association de Préfiguration Aire de Services A.75 « Sud Hérault » :

Titulaires
Alain VOGEL-SINGER
Alain RYAUX

➤ APPROUVE le renouvellement de l'adhésion à l'association de Préfiguration Aire de Services A.75 « Sud Hérault » dont le montant de la cotisation pour l'exercice 2008 s'élève à la somme de 2 000 euros.

Fait et délibéré à PEZENAS les jour, mois et an susdits

Le Président,



# SEANCE DU LUNDI 28 AVRIL 2008

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil: 44 En exercice: 44 Qui ont pris part à la délibération: 43

Date de convocation : 22-04-2008

Affichage effectué le :

6 - MAI 2008

Retrait affichage effectué le :

#### **OBJET:**

RESEAU ALLIANCE DES VILLES EUROPEENNES DE CULTURE : désignation des représentants de la CAHM

N° 3 I)

Réf.: PHD/cm

Transmis à la Sous Préfecture :

6 - MAI 2008

Contrôle de légalité:

REQUIE

76 MAI 2008

Retour A STATE DE OMMUNALTE

Retour A STATE DE OMMUNALTE

Légalité:

L'an DEUX MILLE HUIT
et le LUNDI VINGT-HUIT AVRIL à dix-huit heures

Le Conseil de Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à PEZENAS, sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE.

Présents:

Délégués Titulaires: MM. D'ETTORE. VOGEL-SINGER. AMIEL. MARTINEZ. SICARD. GAIRAUD. MILLAT Gérard. GARRIGA. DREVET. Mme ANTOINE. MM. GAUDY. THERON. Mme SALGAS. MM. AT. AUGÉ. BARRAU. MONNAFOUX. Mmes BUCHACA. DOLZ. MM. DRUILLE. EXPOSITO. FAGES. FEDERICI. FREY. HUPPÉ. Mme IVORRA. M. LANDRY. Mme MAERTEN. MM. MARHUENDA. MONÉDÉRO. PEPIN-BONET. PEREZ Gérard. REVALOR. Mme RODRIGUES. MM. ROQUES. SERS. TOBENA. TRINQUIER.

Délégués Suppléants: Mmes ROULET. MATTIA. M. VIGNON. Mme NEGRE. M. ROUSSE.

Absents Excusés: MM. MILLAT Guy. NADAL. Mme PUIG. MM. RALUY. SANCHEZ. TRINQUIER.

Secrétaire de Séance : Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur: Gilles D'ETTORE, vice président à la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

Vu l'article 2121-21 du CGCT complété par la loi N°2004-809 du 13 août 2004 relative aux responsabilités et libertés locales, qui stipule que toute nomination doit avoir lieu au scrutin secret, sauf si la collectivité décide à l'unanimité de procéder au scrutin public.

Dans le cadre de la compétence tourisme, il était apparu opportun que la CAHM adhère au réseau Alliance des Villes Européennes de Culture (AVEC) afin de développer un tourisme culturel sur le territoire intercommunal et ce afin d'étendre des partenariats d'Economie patrimoniale entre les villes membres.

Le réseau et ses membres participent à des commissions et réunions internationales sur les thèmes du patrimoine, du tourisme et de la gestion durable des villes historiques. Ils répondent régulièrement aux appels à projet de la Commission Européenne ce qui permet le co-financement de leurs activités locales et de leur coopération européenne.

Dans le cadre de la mise en place des membres du Conseil communautaire en date du 14 avril dernier, il convient de désigner un **représentant titulaire** et un **représentant suppléant** au réseau AVEC.

Sur proposition du Président, l'Assemblée délibérante est amenée à se prononcer sur la désignation de ses représentants :

monsieur Alain VOGEL-SINGER, 1er vice président délégué à l'aménagement du territoire et au développement durable en tant que représentant titulaire,

madame Christine ANTOINE, vice présidente déléguée au patrimoine, à la politique de la ville en tant que représentante suppléant.

6 - MAI 2008

Ouï l'exposé de son Président, Après en avoir délibéré,

#### A L'UNANIMITE

- > DECIDE de recourir au scrutin public pour procéder à la désignation des représentants de la CAHM;
- > DECIDE de désigner les représentants titulaire et suppléant au réseau Alliance des Villes Européennes de Culture :

Titulaire au sein du réseau AVEC	Suppléant au sein du réseau AVEC
Alain VOGEL-SINGER	Christine ANTOINE

Fait et délibéré à PEZENAS les jour, mois et an susdits

Gales D'ETTORE

Le Président,



# SEANCE DU LUNDI 28 AVRIL 2008

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

#### NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil: 44 En exercice: 44 Qui ont pris part à la délibération: 43

Date de convocation : 22-04-2008

Affichage effectué le :

6 - MAI 2008

Retrait affichage effectué le :

#### **OBJET:**

ETABLISSEMENTS SOCIAUX
POUR L'HABITAT - GROUPE
UNICIL DOMICIL:
désignation d'un administrateur

N° 3 m)

Réf.: PHD/CM

Transmis à la Sous Préfecture :

6 - MAI 2008

Contrôle ( ) Contr

L'an DEUX MILLE HUIT

et le LUNDI VINGT-HUIT AVRIL à dix-huit heures

Le Conseil de Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à PEZENAS, sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE.

#### Présents:

Délégués Titulaires: MM. D'ETTORE. VOGEL-SINGER. AMIEL. MARTINEZ. SICARD. GAIRAUD. MILLAT Gérard. GARRIGA. DREVET. Mme ANTOINE. MM. GAUDY. THERON. Mme SALGAS. MM. AT. AUGÉ. BARRAU. MONNAFOUX. Mmes BUCHACA. DOLZ. MM. DRUILLE. EXPOSITO. FAGES. FEDERICI. FREY. HUPPÉ. Mme IVORRA. M. LANDRY. Mme MAERTEN. MM. MARHUENDA. MONÉDÉRO. PEPIN-BONET. PEREZ Gérard. REVALOR. Mme RODRIGUES. MM. ROQUES. SERS. TOBENA. TRINQUIER.

Délégués Suppléants: Mmes ROULET. MATTIA. M. VIGNON. Mme NEGRE. M. ROUSSE.

Absents Excusés: MM. MILLAT Guy. NADAL. Mme PUIG. MM. RALUY. SANCHEZ. TRINQUIER.

Secrétaire de Séance : Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Gilles D'ETTORE, Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée

Vu l'article 2121-21 du CGCT complété par la loi N°2004-809 du 13 août 2004 relative aux responsabilités et libertés locales, qui stipule que toute nomination doit avoir lieu au scrutin secret, sauf si la collectivité décide à l'unanimité de procéder au scrutin public.

Monsieur le Président expose que la Loi « d'orientation et de programmation pour la ville et de la rénovation urbaine » du 1er août 2003, dite Loi Borloo prévoit de nouvelles dispositions sur la gouvernance des établissements sociaux pour l'habitat qui favorisent, sans la rendre obligatoire, la participation des EPCI à la gestion de ces organismes.

En conséquence, il rappelle que par délibération en date du 28 juin 2005, la CAHM est devenue actionnaire auprès du Groupe UNICIL DOMICIL, opérateur HLM et déteint ainsi des droits de vote en Assemblée Générale en étant membre du conseil d'administration.

Dans le cadre de la mise en place des membres du Conseil communautaire en date du 14 avril dernier, il convient à présent de désigner le représentant de la CAHM qui assurera les fonctions d'administrateur au sein du conseil d'administration du Groupe CALL DOMICIL.

Sur proposition du Président, l'Assemblée délibérante est amenée à se prononcer sur 2008 à désignation de son représentant :

FINANCES - AFFAIRES COMMUNALITE • monsieur Vincent GAUDY, vice président délégué à l'habitat qui assurera les fonctions d'administrateur.

Retour du contrôle de légalité:

6 - MAI 2008

Ouï l'exposé de son Président, Après en avoir délibéré,

#### A L'UNANIMITE

- > DECIDE de recourir au scrutin public pour procéder à la désignation du représentant de la CAHM;
- > **DECIDE de désigner** le membre du conseil d'administration du Groupe UNICIL DOMICIL afin d'assurer les fonctions d'administrateur :

Administrateur au sein du Groupe UNICIL DOMICIL

Vincent GAUDY

Fait et délibéré à PEZENAS les jour, mois et an susdits

Le Président,



#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

# SEANCE DU LUNDI 28 AVRIL 2008

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil: 44 En exercice: 44 Qui ont pris part à la délibération: 43

> Date de convocation : 22-04-2008

> Affichage effectué le :

6 - MAI 2008

Retrait affichage effectué le :

#### **OBJET**:

COMMISSION CONSULTATIVE DE L'ENVIRONNEMENT DE L'AEROPORT BEZIERS CAP D'AGDE EN LANGUEDOC: élection des représentants de la CAHM

Réf.: PHD./sgb

Transmis à la Sous Préfecture:

6 - MAI 2008

Contrôle de légalité:

L'an DEUX MILLE HUIT

et le LUNDI VINGT-HUIT AVRIL à dix-huit heures

Le Conseil de Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à PEZENAS, sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE.

Présents:

Délégués Titulaires: MM. D'ETTORE. VOGEL-SINGER. AMIEL. MARTINEZ. SICARD. GAIRAUD. MILLAT Gérard. GARRIGA. DREVET. Mme ANTOINE. MM. GAUDY. THERON. Mme SALGAS. MM. AT. AUGÉ. BARRAU. MONNAFOUX. Mmes BUCHACA. DOLZ. MM. DRUILLE. EXPOSITO. FAGES. FEDERICI. FREY. HUPPÉ. Mme IVORRA. M. LANDRY. Mme MAERTEN. MM. MARHUENDA. MONÉDÉRO. PEPIN-BONET. PEREZ Gérard. REVALOR. Mme RODRIGUES. MM. ROQUES. SERS. TOBENA, TRINQUIER.

Délégués Suppléants: Mmes ROULET. MATTIA. M. VIGNON. Mme NEGRE. M. ROUSSE.

Absents Excusés: MM. MILLAT Guy. NADAL. Mme PUIG. MM. RALUY. SANCHEZ. TRINQUIER.

Secrétaire de Séance : Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur: Stéphane PEPIN-BONET

Vu l'article 2121-21 du CGCT complété par la loi N°2004-809 du 13 août 2004 relative aux responsabilités et libertés locales, qui stipule que toute nomination doit avoir lieu au scrutin secret, sauf si la collectivité décide à l'unanimité de procéder au scrutin public.

Monsieur le Président rappelle que l'article 4 du décret N°2000-127 du 16 février 2000 stipule que la commission consultative de l'environnement de l'aéroport de Béziers Cap d'Agde en Languedoc comprend au titre des représentants des collectivités locales, des représentants des Établissements Publics de Coopération Intercommunale dont au moins une commune membre est concernée par le bruit de l'aérodrome et qui ont compétence en matière de lutte contre les nuisances sonores, et qui sont élus par les assemblées délibérantes de ces établissements.

Monsieur le Rapporteur rappelle que les communes de Portiragnes et Vias sont concernées par le bruit de l'aéroport de Béziers Cap d'Agde en Languedoc et qu'il convient, suite au renouvellement du Conseil communautaire en date du 14 avril 2008, d'enre un de cette commission. 2008, d'élire un titulaire et un suppléant pour représenter la Communauté

16 MAI 2008 Les membres du Conseil communautaire sont invités à se prononcer.

Ouï l'exposé de son Président, Après en avoir délibéré,

#### **DECIDE A L'UNANIMITE**

- DE RECOURIR au scrutin public pour procéder à l'élection des membres titulaires et suppléants qui siégeront au sein de la Commission consultative de l'environnement de l'aéroport Béziers Cap d'Agde en Languedoc;
- **D'ELIRE** comme suit les membres titulaires et suppléants de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée au sein de la commission consultative de l'environnement de l'Aéroport Béziers Cap d'Agde en Languedoc :

Titulaire	Suppléant	
Claude EXPOSITO	Richard MONEDERO	

Fait et délibéré à PEZENAS les jour, mois et an susdits

Le Président,



# SEANCE DU LUNDI 28 AVRIL 2008

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES:

Afférents au Conseil: 44 En exercice: 44 Qui ont pris part à la délibération: 43

> Date de convocation: 22-04-2008

> Affichage effectué le :

6 - MAI 2008

Retrait affichage effectué le :

#### **OBJET:**

COMITE DE PILOTAGE -ETUDE DIAGNOSTIC DE LA CELLULE ORB HERAULT

N° 3 0)

Réf.: PHD/cm

Transmis à la Sous Préfecture:

6 - MAI 2008

Contrôle de légalité:

L'an DEUX MILLE HUIT

et le LUNDI VINGT-HUIT AVRIL à dix-huit heures

Le Conseil de Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à PEZENAS, sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE.

#### Présents:

Délégués Titulaires : MM. D'ETTORE. VOGEL-SINGER. AMIEL. MARTINEZ. SICARD. GAIRAUD. MILLAT Gérard. GARRIGA. DREVET. Mme ANTOINE. MM. GAUDY. THERON. Mme SALGAS. MM. AT. AUGÉ. BARRAU. MONNAFOUX. Mmes BUCHACA. DOLZ. MM. DRUILLE. EXPOSITO. FAGES. FEDERICI. FREY. HUPPÉ. Mme IVORRA. M. LANDRY. Mme MAERTEN. MM. MARHUENDA. MONÉDÉRO. PEPIN-BONET. PEREZ Gérard. REVALOR. Mme RODRIGUES. MM. ROQUES. SERS. TOBENA. TRINQUIER.

Délégués Suppléants: Mmes ROULET. MATTIA. M. VIGNON. Mme NEGRE. M. ROUSSE.

Absents Excusés: MM. MILLAT Guy. NADAL. Mme PUIG. MM. RALUY. SANCHEZ. TRINQUIER.

Secrétaire de Séance : Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur: Gilles D'ETTORE, Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée

Vu l'article 2121-21 du CGCT complété par la loi N°2004-809 du 13 août 2004 relative aux responsabilités et libertés locales, qui stipule que toute nomination doit avoir lieu au scrutin secret, sauf si la collectivité décide à l'unanimité de procéder au scrutin public.

Monsieur le Président expose que le Comité de pilotage - étude diagnostic de la cellule Orb-Hérault a pour but d'une part, d'établir un bilan de l'évolution du trait de côte et d'autre part, de proposer des scénarii d'action et de préservation ainsi que la réalisation du plan directeur. Il valide, également, le travail effectué et oriente le Bureau d'études SOGREAH dans ses missions.

Dans le cadre de la mise en place des membres du Conseil communautaire en date du 14 avril dernier, l'organe délibérant devra désigner, un Représentant de la CAHM et trois représentants des communes d'Agde, de Portiragnes et Vias au sein du Comité de pilotage – Etude diagnostic de la cellule Orb Hérault..

Sur proposition du Président, l'Assemblée délibérante est amenée à se prononcer sur la désignation de ses représentants :

en tant que représentant de la CAHM:

- madame Véronique SALGAS, vice présidente déléguée à l'environnement

UPE-BEgn-tant que représentants :

- de la commune d'Agde : monsieur Richard DRUILLE de la commune de Portiragnes : monsieur Claude EXPOSITO

- de la commune de Vias : monsieur Richard MONÉDÉRO

Retour AMANGES OLE DE COMMUNALIS

6 - MAI 2008

../..

Ouï l'exposé de son Président, Après en avoir délibéré,

#### A L'UNANIMITE

- > DECIDE de recourir au scrutin public pour procéder à la désignation des représentants de la CAHM ;
  - DECIDE de désigner en tant que représentants au sein du Comité de pilotage étude diagnostic de la cellule Orb-Hérault :

COMPOSITION	ORGANISMES
Représentant de la CAHM	Véronique SALGAS
	Commune d'AGDE : Richard DRUILLE
Représentants des 3 communes adhérentes à la CAHM	Commune de PORTIRAGNES : Claude EXPOSITO
	Commune de VIAS : Richard MONÉDÉRO

Fait et délibéré à PEZENAS les jour, mois et an susdits

Le Président,



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

# SEANCE DU LUNDI 28 AVRIL 2008

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

#### NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 44 En exercice : 44

Qui ont pris part à la délibération : 43

Date de convocation :

22-04-2008

Affichage effectué le :

6 - MAI 2008

Retrait affichage effectué le :

#### **OBJET:**

DELEGATION ACCORDEE AU PRESIDENT PAR L'ORGANE DELIBERANT

Nº 4

Réf.: PHD./sgb

Transmis à la Sous Préfecture :

6 - MAI 2008

Contrôle de légalité:

L'an DEUX MILLE HUIT

et le LUNDI VINGT-HUIT AVRIL à dix-huit heures

Le Conseil de Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à PEZENAS, sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE.

#### Présents:

Délégués Titulaires: MM. D'ETTORE. VOGEL-SINGER. AMIEL. MARTINEZ. SICARD. GAIRAUD. MILLAT Gérard. GARRIGA. DREVET. Mme ANTOINE. MM. GAUDY. THERON. Mme SALGAS. MM. AT. AUGÉ. BARRAU. MONNAFOUX. Mmes BUCHACA. DOLZ. MM. DRUILLE. EXPOSITO. FAGES. FEDERICI. FREY. HUPPÉ. Mme IVORRA. M. LANDRY. Mme MAERTEN. MM. MARHUENDA. MONÉDÉRO. PEPIN-BONET. PEREZ Gérard. REVALOR. Mme RODRIGUES. MM. ROQUES. SERS. TOBENA. TRINQUIER.

Délégués Suppléants: Mmes ROULET. MATTIA. M. VIGNON. Mme NEGRE. M. ROUSSE.

Absents Excusés: MM. MILLAT Guy. NADAL. Mme PUIG. MM. RALUY. SANCHEZ. TRINQUIER.

Secrétaire de Séance : Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Gilles D'ETTORE, Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée

Monsieur le Président rappelle que conformément à l'article L 5 211-10 du CGCT, il peut recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception de certaines matières dûment énumérées

Ainsi, afin de faciliter le fonctionnement courant de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, il propose aux membres du Conseil de lui déléguer les attributions suivantes :

- Création des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services intercommunaux.
- Réalisation des emprunts prévus par le budget et destinés au financement des investissements et des opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change.

• Réalisation des lignes de trésorerie dans la limite d'un montant maximum de cinq millions d'euros.

· Rétrocession, cessions, ventes, et reprise de véhicules et matériels.

• Acceptation de l'indemnisation de l'assureur, paiement et prise en charge des franchises et reprise de véhicules et matériels.

Remboursement des dégâts occasionnés lors de sinistres directement auprès des propriétaires ainsi que de toute décision relative aux conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules appartenant à la

SOUS-PREFE Communauté d'agglomération.

RERETTATE de l'Agglomération de la Communauté d'agglomération.

6 MPrise de décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le regularent des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être INTERCOMPASSÉS sans formalité préalable et dans la limite de 90 000 € HT.

FINANCES - AFFAIRAPPRODUITION de tous les avenants des marchés publics qui n'entraînent pas une augmentation de plus de 5 % du marché initial ou de tout avenant qui ne modifie pas le montant initial du marché.

Retour du contrôle de légalité :

6 - MAI 2008

.../...

- Passation de toute convention avec les organismes de formation dans la limite de 5 000 € HT par action.
- Passation de convention avec les organismes institutionnels n'entraînant pas de dépense pour la Communauté d'agglomération.
- Passation de convention d'usage agricole.
- Passation des contrats de location et conventions de mise à disposition de locaux et matériels.
- Passation des contrats d'assurance dans la limite d'un montant annuel de prime de 5 000 € HT par contrat.
- · Création et renouvellement des missions accessoires.
- · Passation des baux de location.
- Acceptation de dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.
- Aliénation de gré à gré des biens mobiliers jusqu'à 5 000 €.
- Décision de recourir à des avocats, conseillers juridiques, notaires, avoués, huissiers de justice et expert et paiement des frais et honoraires.
- Intenter au nom de la CAHM les actions en justice ou défendre la CAHM dans les actions intentées contre elle devant toutes les juridictions administratives et judiciaires.
- Fixation dans la limite de l'estimation des services des domaines du montant des offres de la CAHM à notifier aux expropriés et de répondre à leur demande.
- Prise en charge financière des évènements (séminaires, salons, expositions, cérémonies, concours) dans la limite de 15 000 € HT.
- Décisions des prêts et attributions des subventions pour la réalisation de logements sociaux et d'hébergement dans le cadre de la délégation des aides à la Pierre.
- Exercer au nom de la Communauté d'agglomération les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la Communauté d'agglomération en soit titulaire ou délégataire.

Il précise qu'il sera tenu de rendre compte à l'assemblée des décisions prises dans le cadre de ses délégations

### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Ouï l'exposé de son Président, Après en avoir délibéré,

#### **DECIDE A L'UMANITE**

- ▶ **DE DONNER** délégation à monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée en vertu de l'article L 5 211-10 du CGCT des attributions définies ci dessus ;
- > D'AUTORISER monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- ▶ D'AUTORISER monsieur le Président, le cas échéant, à subdéléguer tout ou partie de ses attributions aux vice présidents et délégués communautaires ayant reçus une délégation de fonction, par Arrêté.

Fait et délibéré à PEZENAS les jour, mois et an susdits

Le Président,



# SEANCE DU LUNDI 28 AVRIL 2008

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

#### NOMBRE DE MEMBRES:

Afférents au Conseil: 44 En exercice: 44 Qui ont pris part à la délibération: 43

Date de convocation : 22-04-2008

Affichage effectué le :

6 - MAI 2008

Retrait affichage effectué le :

#### **OBJET:**

INDEMNITES DE FONCTION
DES ELUS COMMUNAUTAIRES
(Président, vice présidents
et conseillers délégués)

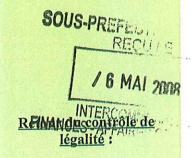
N° 5

Réf.: PHD.TS/cm

Transmis à la Sous Préfecture :

6 - MAI 2008

Contrôle de légalité:



6 - MAI 2008

L'an DEUX MILLE HUIT

et le LUNDI VINGT-HUIT AVRIL à dix-huit heures

Le Conseil de Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à PEZENAS, sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE.

Présents:

Délégués Titulaires: MM. D'ETTORE. VOGEL-SINGER. AMIEL. MARTINEZ. SICARD. GAIRAUD. MILLAT Gérard. GARRIGA. DREVET. Mme ANTOINE. MM. GAUDY. THERON. Mme SALGAS. MM. AT. AUGÉ. BARRAU. MONNAFOUX. Mmes BUCHACA. DOLZ. MM. DRUILLE. EXPOSITO. FAGES. FEDERICI. FREY. HUPPÉ. Mme IVORRA. M. LANDRY. Mme MAERTEN. MM. MARHUENDA. MONÉDÉRO. PEPIN-BONET. PEREZ Gérard. REVALOR. Mme RODRIGUES. MM. ROQUES. SERS. TOBENA. TRINQUIER.

Délégués Suppléants: Mmes ROULET. MATTIA. M. VIGNON. Mme NEGRE. M. ROUSSE.

Absents Excusés: MM. MILLAT Guy. NADAL. Mme PUIG. MM. RALUY. SANCHEZ. TRINQUIER.

Secrétaire de Séance : Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Gilles D'ETTORE, Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée

Monsieur le Président expose que les conditions d'attribution et le montant du régime indemnitaire des élus sont décidés par l'organe délibérant dans les limites de l'enveloppe maximale prévues par le législateur à cet effet ainsi que les inscriptions budgétaires.

Il rappelle que lors de la séance du 14 avril 2008, le Conseil communautaire a élu par délibérations le Président et les douze vice présidents.

Dans ce cadre il propose d'attribuer des indemnités à monsieur le Président, aux douze vice présidents ayant délégation de fonction et à quatre délégués élus membres du Bureau communautaire (par délibération en date du 14 avril 2008) ayant reçu délégation de fonction.

Ainsi, il propose de fixer la liste des bénéficiaires des indemnités de fonction ainsi qu'il suit :

- Monsieur Gilles D'ETTORE, Président: 97 % de l'indice brut 1015 soit à ce jour 3 629,01 € brut.
  - Le Président étant actuellement soumis à la règle de plafonnement des indemnités, le montant réellement versé après écrêtement s'élève à 2 713,50 brut.
- Monsieur Alain VOGEL-SINGER, 1<sup>er</sup> vice-président délégué à l'aménagement du territoire et au développement durable – coordonnateur du pôle projet : 40 % de l'indemnité du Président soit à ce jour 1 451,60 € brut.
- Monsieur Guy AMIEL, 2ème vice président délégué aux finances, aux affaires juridiques et aux systèmes d'information – coordonnateur du pôle fonctionnement : 40 % de l'indemnité du Président soit à ce jour 1 451,60 € brut.
- Monsieur Jean MARTINEZ, 3ème vice président délégué à l'innovation économique, à la formation et aux Maisons de l'entreprise : 40 % de l'indemnité du Président soit à ce jour 1 451,60 € brut.
- Monsieur Edgar SICARD, 4ème vice président délégué aux ressources humaines et aux relations sociales : 40 % de l'indemnité du Président soit à ce jour 1 451,60 € brut.
- Monsieur Robert GAIRAUD, 5ème vice président délégué à la commande publique et à la logistique technique : 40 % de l'indemnité du Président soit à ce jour 1 451,60 € brut.

- Monsieur Gérard MILLAT, 6ème vice président délégué au développement économique : 40 % de l'indemnité du Président soit à ce jour 1 451,60 € brut.
- Monsieur Jacques GARRIGA, 7ème vice président délégué aux équipements communautaires sportifs et culturels : 40 % de l'indemnité du Président soit à ce jour 1 451,60 € brut.
- Monsieur Patrice DREVET, 8ème vice président délégué au tourisme et à la communication : 40 % de l'indemnité du Président soit à ce jour 1 451,60 € brut.
- Madame Christine ANTOINE, 9ème vice présidente déléguée au patrimoine, à la politique de la ville : 40 % de l'indemnité du Président soit à ce jour 1 451,60 € brut.
- Monsieur Vincent GAUDY, 10ème vice président délégué à l'habitat : 40 % de l'indemnité du Président soit à ce jour 1 451,60 € brut.
- Monsieur Christian THERON, 11ème vice président délégué aux transports : 40 % de l'indemnité du Président soit à ce jour 1 451,60 € brut.
- Madame Véronique SALGAS, 12ème vice présidente déléguée à l'environnement : 40 % de l'indemnité du Président soit à ce jour 1 451,60 € brut.
- Monsieur REVALOR Ansiau, conseiller communautaire membre du Bureau délégué auprès du 1er vice président, chargé des espaces naturels : 6 % de l'indice brut 1015 soit à ce jour : 224,48 € brut.
- Monsieur Gérard BARRAU, conseiller communautaire membre du Bureau délégué auprès du 5ème vice président, chargé des espaces-verts, de la propreté voirie et de l'entretien des bâtiments : 6 % de l'indice brut 1015 soit à ce jour : 224,48 € brut.
- Monsieur Jean-Pierre SOULIER, conseiller communautaire membre du Bureau délégué auprès du 6ème vice président, chargé de la viticulture :6 % de l'indice brut 1015 soit à ce jour : 224,48 € brut.
- Monsieur Philippe HUPPÉ, conseiller communautaire membre du Bureau délégué auprès de la 9ème vice présidente, chargé de la mise en valeur des coeurs de villes historiques et des métiers d'art : 6 % de l'indice brut 1015 soit à ce jour : 224,48 € brut.

Monsieur le Président invite les membres du Conseil communautaire à se prononcer sur la liste des bénéficiaires des indemnités de fonction ainsi que leurs montants.

#### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Ouï l'exposé de son Président Après en avoir délibéré,

#### **DECIDE A L'UNANIMITE**

- ▶ DE FIXER la liste des élus bénéficiaires et le montant des indemnités de fonction des élus comme précédemment exposés, qui leur seront versées à compter du 16 avril 2008 ;
- > DIT que ces indemnités seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de l'indice de traitement de la Fonction Publique ;
- ▶ DIT que les crédits correspondant sont inscrits au Budget de la CAHM chapitre 65 article 653.1

Fait et délibéré à PEZENAS les jour, mois et an susdits

### SEANCE DU LUNDI 28 AVRIL 2008

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

#### NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil: 44 En exercice: 44 Oui ont pris part à la délibération: 43

> Date de convocation : 22-04-2008

> Affichage effectué le :

6 - MAI 2008

Retrait affichage effectué le :

#### **OBJET:**

COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC: modalités de dépôt de liste

N°6

Réf. :PHD./sgb

Transmis à la Sous Préfecture:

6 - MAI 2008

Contrôle de légalité:

L'an DEUX MILLE HUIT

et le LUNDI VINGT-HUIT AVRIL à dix-huit heures

Le Conseil de Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à PEZENAS, sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE.

#### Présents:

Délégués Titulaires: MM. D'ETTORE. VOGEL-SINGER. AMIEL. MARTINEZ. SICARD. GAIRAUD. MILLAT Gérard. GARRIGA. DREVET. Mme ANTOINE, MM. GAUDY. THERON. Mme SALGAS. MM. AT. AUGÉ. BARRAU. MONNAFOUX. Mmes BUCHACA. DOLZ. MM. DRUILLE. EXPOSITO. FAGES. FEDERICI. FREY. HUPPÉ. Mme IVORRA. M. LANDRY. Mme MAERTEN. MM. MARHUENDA. MONÉDÉRO. PEPIN-BONET. PEREZ Gérard. REVALOR. Mme RODRIGUES. MM. ROQUES. SERS. TOBENA. TRINQUIER.

Délégués Suppléants: Mmes ROULET. MATTIA. M. VIGNON. Mme NEGRE. M. ROUSSE.

Absents Excusés: MM, MILLAT Guy. NADAL, Mme PUIG, MM, RALUY. SANCHEZ, TRINQUIER.

Secrétaire de Séance: Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Gilles D'ETTORE, Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée

Monsieur le Président expose que le Conseil communautaire, lors d'une prochaine séance, devra procéder à l'élection de la commission de Délégation de Service Public qui sera chargée principalement d'ouvrir les plis contenant les offres pour les procédures de délégation de service public.

Cependant, conformément à l'article D 1 411-5 du CGCT, il expose que l'assemblée délibérante doit dans le cadre de l'élection des membres de ladite commission, fixer dans un premier temps, les conditions de dépôt des listes. Monsieur le Président propose donc aux membres du Conseil de fixer les conditions de dépôt des listes de la façon suivante :

- Dernier Jour: vendredi 16 mai à 17 H 30
- Lieu: siège administratif de la CAHM
- Modalités de remise de la liste des candidatures : à remettre à la Direction Générale dans une enveloppe contre récépissé.

Il précise que la commission de Délégation de Service Public est composée de 5 titulaires et de 5 suppléants.

Les membres du Conseil communautaire sont invités à se prononcer.

#### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Ouï l'exposé de son Rapporteur, Après en avoir délibéré,

#### **DECIDE A L'UNANIMITE**

SOUS-PREFECTURE DE FIXER tel que ci-dessus exposé les conditions de dépôt des listes pour l'élection des membres de la commission de Délégation de Service Public ;

**D'AUTORISER** monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

INTERCOMMUNALITE ESnAFOILIDES COMMUNALES

Le Président,

Fait et délibéré à PEZENAS les jour, mois et an susdits

Gilles D'ETTORE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

# SEANCE DU LUNDI 28 AVRIL 2008

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES:

Afférents au Conseil: 44

En exercice: 44 Qui ont pris part à la délibération: 43

Date de convocation :

22-04-2008

Affichage effectué le :

6 - MAI 2008

Retrait affichage effectué le :

**OBJET:** 

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Réf.: PHD/TS/cm

Transmis à la Sous Préfecture:

6 - MAI 2008

Contrôle de légalité:

L'an DEUX MILLE HUIT

et le LUNDI VINGT-HUIT AVRIL à dix-huit heures

Le Conseil de Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à PEZENAS, sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE.

#### Présents:

Délégués Titulaires : MM. D'ETTORE. VOGEL-SINGER. AMIEL. MARTINEZ. SICARD. GAIRAUD. MILLAT Gérard. GARRIGA. DREVET. Mme ANTOINE. MM. GAUDY. THERON. Mme SALGAS. MM. AT. AUGÉ. BARRAU. MONNAFOUX. Mmes BUCHACA. DOLZ. MM, DRUILLE. EXPOSITO. FAGES. FEDERICI, FREY, HUPPÉ, Mme IVORRA, M. LANDRY, Mme MAERTEN, MM. MARHUENDA. MONÉDÉRO. PEPIN-BONET. PEREZ Gérard. REVALOR. Mme RODRIGUES. MM. ROQUES. SERS. TOBENA. TRINQUIER.

Délégués Suppléants: Mmes ROULET. MATTIA. M. VIGNON. Mme NEGRE. M. ROUSSE.

Absents Excusés: MM. MILLAT Guy. NADAL. Mme PUIG. MM. RALUY. SANCHEZ. TRINQUIER.

Secrétaire de Séance : Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur: Edgar SICARD, vice président délégué aux ressources humaines et aux relations sociales

Monsieur le vice président expose qu'il convient de modifier le tableau des emplois pour permettre l'évolution de la structure des effectifs de notre collectivité :

- a) dans le cadre de l'exercice de la compétence de la Médiathèque intercommunale au titre des équipements culturels, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée souhaite pérenniser un poste actuellement occupé par un agent recruté dans le cadre d'un emploi aidé. Pour ce faire, il est nécessaire de créer un poste relevant du grade d'Adjoint territorial du patrimoine de 2ème classe (cat. C).
- b) par ailleurs, il indique qu'afin d'accompagner les agents dans le cadre de l'évolution de la structure et la professionnalisation des services, il est nécessaire de créer les postes suivants :
  - 1 poste relevant du grade d'Ingénieur en chef de classe normale (cat. A),
  - 1 poste relevant du grade de Rédacteur chef (cat. B),
  - 1 poste relevant du grade d'Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques de 1ère classe (cat B),
  - 3 postes relevant du grade de Rédacteur territorial (cat. B),
  - 1 poste relevant du grade d'Assistant socio-éducatif (cat. B).

SOUS-PREFECTURE BY Vu la Loi IV SERECULE BY VI LOI BY VI Vu la Loi N°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des

Vu la Loi N°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale;

Retour du contrôle de Communal Vu les Décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisment de l'article 4 de la Loi N° 84-53 du 26 l'article 4 de l'article 4 de la Loi N° 84-53 du 26 l'article 4 de l'ar

Ouï l'exposé de son vice président, Après en avoir délibéré,

#### **DECIDE A L'UNANIMITE**

#### > DE CREER

- 1 poste relevant du grade d'Ingénieur en chef de classe normale,
- 1 poste relevant du grade de Rédacteur chef,
- 1 poste relevant du grade d'Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques de 1ère classe,
- 3 postes relevant du grade de Rédacteur territorial,
- 1 poste relevant du grade d'Assistant socio-éducatif,
- 1 poste relevant du grade d'Adjoint territorial du patrimoine de 2ème classe.
- > DE MODIFIER le Tableau des emplois permanents de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale comme suit :

#### TABLEAU DES EMPLOIS AU 28 AVRIL 2008

#### **EMPLOIS PERMANENTS**

CADRE D'EMPLOIS		EFFECTIF PREVU PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION	
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Emplois permanents à temps complet			
Attaché territorial principal	A	2	
Attaché Territorial	A	14	
Rédacteur Territorial	В	9	
Rédacteur principal	В	2	
Rédacteur chef	В	2	
Adjoint Administratif Territorial Principal 1ère Classe	C	3	
Adjoint Administratif Territorial Principal 2 <sup>ème</sup> Classe	C	3	
Adjoint administratif de 1 <sup>ère</sup> classe	C	10	
Adjoint administratif de 2 <sup>ème</sup> classe	C	43	
Emplois permanents à temps non complet			
Adjoint administratif de 2 <sup>ème</sup> classe 58 h 30 / mois	C	1	
FILIERE ANIMATION			
Emplois permanents à temps complet			
Animateur Chef	В	1	
Animateur territorial	В	1	
Adjoint d'animation de 2 <sup>ème</sup> classe	С	2	
FILIERE CULTURELLE			
Emplois permanents à temps complet			
Bibliothécaire Territorial	A	1	
Assistant territorial qualifié de conservation du patrimoine 2 <sup>ème</sup> classe	В	1	
Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques de 1ère classe	В	1	
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèque de 2ème classe	В	3	
Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe	C	1	
Adjoint territorial du patrimoine de 2 <sup>ème</sup> classe	C	15	

CADRE D'EMPLOIS	CAT.	EFFECTIF PREVU PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION
FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE		
Emplois permanents à temps complet		
Assitant socio-éducatif	В	2
FILIERE TECHNIQUE		
Emplois permanents à temps complet		
Ingénieur principal	A	3
Ingénieur en chef de classe normale	A	1
Ingénieur	A	6
Technicien Supérieur Principal	В	3
Technicien Supérieur Territorial Chef	В	4
Technicien Supérieur Territorial	В	5
Agent de Maîtrise Principal	C	12
Agent de Maîtrise	C	16
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	19
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	5
Adjoint Technique de 1ère classe	C	16
Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe (ex agent technique qui seront transformés en Adjoint technique de 1 <sup>ère</sup> classe après	С	6
avis de la CAP) Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	С	168
Adjoint technique de 2 Classe		
Total emplois permanents à temps complet		381
Emplois permanents à temps non-complet		,
Attaché territorial 91 h/ mois	A	1
Adjoint administratif de 2 <sup>ème</sup> classe (91 h / mois)	C	2
Adjoint administratif de 2ème classe (28h/hebdomadaire)	~	ar .
	C	1
Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe (87 h / mois)	С	1
Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe (86,67 h / mois)	С	1
Adjoint du patrimoine de 2 <sup>ème</sup> classe (28 h hebdomadaire)	С	1
Adjoint du patrimoine 1 <sup>ère</sup> classe (30 h /mois)	C	1
Total emplois permanents à temps non complet		8
	us landi santan masa	
Emplois fonctionnels		
Directeur Général des Services	A	1
Directeur Général Adjoint	A	3
		4

# EMPLOIS NON PERMANENTS AGENTS NON TITULAIRES

CADRE D'EMPLOIS	CAT.	EFFECTIF PREVU PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION
4		
FILIERE ADMINISTRATIVE		
Temps complet		
Adjoint Administratif de 2 <sup>ème</sup> classe	С	10
FILIERE TECHNIQUE		
Temps complet		
Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	С	8
Adjoint technique de 2ème classe saisonnier	C	90
Temps incomplet		
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	C	2
Total emplois NON permanents		110

#### EMPLOIS A TITRE ACCESSOIRE

CADRE D'EMPLOIS	EFFECTIF PREVU PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION	
Mission de coordination des projets de développement touristique	1	
Chargé de mission prévention hygiène et sécurité	1	
Chargé de mission de développement des activités sportives	1	
Total emplois accessoires	3	

> DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant à l'emploi et aux grades ainsi créés sont inscrits au Budget de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

Fait et délibéré à PEZENAS les jour, mois et an susdits

Le Président,



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

# SEANCE DU LUNDI 28 AVRIL 2008

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil: 44 En exercice: 44 Qui ont pris part à la délibération: 43

Date de convocation : 22-04-2008

Affichage effectué le :

6 - MAI 2008

Retrait affichage effectué le :

**OBJET**:

MARCHE DE FOURNITURE ET
MAINTENANCE DU MOBILIER
D'ARRET DE BUS:
Avenant N°2 -cession du marché à
l'entreprise SIGNATURE
INDUSTRIE

N°8

Réf.:PHD./sgb

Transmis à la Sous Préfecture :

BECUINE DE

Contrôle de légalité :

FINANCES - AFFAIRES COMMUNALES

L'an DEUX MILLE HUIT

et le LUNDI VINGT-HUIT AVRIL à dix-huit heures

Le Conseil de Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à PEZENAS, sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE.

Présents:

Délégués Titulaires: MM. D'ETTORE. VOGEL-SINGER. AMIEL. MARTINEZ. SICARD. GAIRAUD. MILLAT Gérard. GARRIGA. DREVET. Mme ANTOINE. MM. GAUDY. THERON. Mme SALGAS. MM. AT. AUGÉ. BARRAU. MONNAFOUX. Mmes BUCHACA. DOLZ. MM. DRUILLE. EXPOSITO. FAGES. FEDERICI. FREY. HUPPÉ. Mme IVORRA. M. LANDRY. Mme MAERTEN. MM. MARHUENDA. MONÉDÉRO. PEPIN-BONET. PEREZ Gérard. REVALOR. Mme RODRIGUES. MM. ROQUES. SERS. TOBENA. TRINQUIER.

Délégués Suppléants: Mmes ROULET. MATTIA. M. VIGNON. Mme NEGRE. M. ROUSSE.

Absents Excusés: MM. MILLAT Guy. NADAL. Mme PUIG. MM. RALUY. SANCHEZ. TRINQUIER.

Secrétaire de Séance : Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur: Robert GAIRAUD, vice président délégué à la commande publique et à la logistique technique

Monsieur le vice président rappelle que par délibération en date du 27 novembre 2006, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a passé avec la société SIGNATURE S;a. un marché à bons de commande pour la fourniture et la maintenance de mobiliers d'arrêt de bus.

Monsieur le rapporteur expose qu'aux termes de plusieurs opérations d'apports partiels d'actif l'entreprise SIGNATURE S.a. a apporté à la société SIGNATURE INDUSTRIE une branche complète d'activité de production de matériaux et de mobiliers de signalisation routière et par conséquent l'ensemble des marchés conventions, ou contrats qu'elle a conclus dans ce cadre.

Ainsi, SIGNATURE INDUSTRIE est entièrement substituée dans l'ensemble des droits et obligations dudit marché.

Il propose donc aux membres du Conseil communautaire de passer un avenant au marché afin de prendre en compte cette cession d'entreprise.

Monsieur le rapporteur invite l'assemblée délibérante à se prononcer.

# LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Ouï l'exposé de son Rapporteur, Après en avoir délibéré,

**DECIDE A L'UNANIMITE** 

**DE PASSER** un avenant de cession du marché à l'entreprise SIGNATURE INDUSTRIE;

D'AUTORISER monsieur le Président à signer ledit avenant ainsi que toutes les pièces relatives à cette affaire.

Retour du contrôle de légalité:

800S IAM - 8

Fait et délibéré à PEZENAS les Jour, mois et an susdits Le Président,



# SEANCE DU LUNDI 28 AVRIL 2008

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil: 44 En exercice: 44 Oui ont pris part à la

délibération: 43

Date de convocation : 22-04-2008

Affichage effectué le :

6 - MAI 2008

Retrait affichage effectué le :

#### **OBJET:**

REHABILITATION DU THEATRE DE PEZENAS: prolongation de la durée de la mission du maître d'oeuvre

Réf.: PHD./sgb

Transmis à la Sous Préfecture:

6 - MAI ZUUB

L'an DEUX MILLE HUIT

et le LUNDI VINGT-HUIT AVRIL à dix-huit heures

Le Conseil de Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à PEZENAS, sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE.

#### Présents:

Délégués Titulaires: MM. D'ETTORE. VOGEL-SINGER. AMIEL. MARTINEZ. SICARD. GAIRAUD. MILLAT Gérard. GARRIGA. DREVET. Mme ANTOINE. MM. GAUDY. THERON. Mme SALGAS. MM. AT. AUGÉ. BARRAU. MONNAFOUX. Mmes BUCHACA. DOLZ. MM. DRUILLE. EXPOSITO. FAGES. FEDERICI, FREY, HUPPÉ, Mme IVORRA, M. LANDRY, Mme MAERTEN, MM. MARHUENDA. MONÉDÉRO. PEPIN-BONET. PEREZ Gérard. REVALOR. Mme RODRIGUES. MM. ROQUES. SERS. TOBENA. TRINQUIER.

Délégués Suppléants: Mmes ROULET. MATTIA. M. VIGNON. Mme NEGRE. M. ROUSSE.

Absents Excusés: MM. MILLAT Guy. NADAL. Mme PUIG. MM. RALUY. SANCHEZ. TRINQUIER.

Secrétaire de Séance : Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur: Robert GAIRAUD, vice président délégué à la commande publique et à la logistique technique

Monsieur le vice président rappelle que la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a passé avec monsieur LARPIN, architecte en chef des Monuments Historiques et monsieur HELLEC, vérificateur des Monuments Historiques une convention d'honoraires pour la réhabilitation du théâtre de Pézenas dont le délai d'exécution avait été fixé à quatre mois.

Monsieur le rapporteur expose que vu la complexité du bâtiment, le maître d'oeuvre souhaiterait prolonger le délai global d'exécution du marché de deux mois supplémentaires.

Ainsi, il propose aux membres du conseil de passer avec messieurs LARPIN et HELLEC un avenant de prolongation.

Les membres du Conseil communautaire sont invités à se prononcer.

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Ouï l'exposé de son Rapporteur, Après en avoir délibéré,

#### **DECIDE A L'UNANIMITE**

Controlle Presité ; DE PASSER un avenant à la convention d'honoraires signée avec messieurs LARPIN et

D'AUTORISER monsieur le Président à signer ledit avenant ainsi que toutes les pièces FINANCES - AFFAIRES COMMUNALES relatives à cette affaire.

Fait et délibére à PEZENAS les jour, mois et an susdits

Le Président

Gilles D'ETTORE

Retour du contrôle de légalité:



# SEANCE DU LUNDI 28 AVRIL 2008

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 44 En exercice : 44 Qui ont pris part à la

délibération: 43

Date de convocation : 22-04-2008

Affichage effectué le :

6 - MAI ZUUR

Retrait affichage effectué le :

#### **OBJET:**

REMBOURSEMENT SINISTRE DE LA PERLE NOIRE AUX EXPOSANTS

N°10

Réf.: PHD./sgb

Transmis à la Sous Préfecture :

6 - MAI 2008

L'an DEUX MILLE HUIT

et le LUNDI VINGT-HUIT AVRIL à dix-huit heures

Le Conseil de Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à PEZENAS, sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE.

#### Présents:

Délégués Titulaires: MM. D'ETTORE. VOGEL-SINGER. AMIEL. MARTINEZ. SICARD. GAIRAUD. MILLAT Gérard. GARRIGA. DREVET. Mme ANTOINE. MM. GAUDY. THERON. Mme SALGAS. MM. AT. AUGÉ. BARRAU. MONNAFOUX. Mmes BUCHACA. DOLZ. MM. DRUILLE. EXPOSITO. FAGES. FEDERICI. FREY. HUPPÉ. Mme IVORRA. M. LANDRY. Mme MAERTEN. MM. MARHUENDA. MONÉDÉRO. PEPIN-BONET. PEREZ Gérard. REVALOR. Mme RODRIGUES. MM. ROQUES. SERS. TOBENA. TRINQUIER.

Délégués Suppléants: Mmes ROULET. MATTIA. M. VIGNON. Mme NEGRE. M. ROUSSE.

Absents Excusés: MM. MILLAT Guy. NADAL. Mme PUIG. MM. RALUY. SANCHEZ. TRINQUIER.

Secrétaire de Séance : Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur: Robert GAIRAUD, vice président délégué à la commande publique et à la logistique technique

Monsieur le vice président rappelle que dans les locaux de la galerie de la Perle Noire, situés Rue Jean Roger à Agde, le service pôle des métiers d'art de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a organisé une exposition intitulée « enchantement et sortilège » où plusieurs oeuvres étaient présentées par des artistes et qu'en date du 22 mai 2007, un incendie a endommagé l'immeuble et différentes oeuvres ont été brûlées pour une valeur déclarée de 36 183 €.

Monsieur le rapporteur expose que la compagnie d'assurance a remboursé à la Communauté d'Agglomération la somme globale de 32 564,70 - franchise déduite - et que celle-ci doit procéder aujourd'hui au règlement des artistes.

doit, se prononcer pour autoriser le paiement à chacun d'entre eux.

Il invite les membres du Conseil communautaire à se prononcer.

FINANCES - AFFAIRES COMMUNALES

Retour du contrôle de légalité:

6 - MAI 2008

.../...

Ouï l'exposé de son Rapporteur, Après en avoir délibéré,

#### **DECIDE A L'UNANIMITE**

- > D'AUTORISER le remboursement individuel de chacun des artistes dont le détail figure dans l'annexe cijointe ;
- > D'AUTORISER monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à cette affaire;
- > DE PRELEVER les dépenses correspondantes sur le Budget de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

Fait et délibéré à PEZENAS les jour, mois et an susdits

Le Président

Feuille1
LISTE DES CREATEURS A REMBOURSER SINISTRE PERLE NOIRE

CREATEUR	ADRESSE	ETABLIR LE CHEQUE A L'ORDRE DE	MONTANT
Guy ARNOUX	5 Rue Chassefière 34300 AGDE	Guy ARNOUX	500,00 €
CEC MEKTOUB	3 Rue de l'Eglise 34 120 LEZIGNAN LA CEBE	Cécile MILLET	350,00 €
SID AHMED CHAABANE	7 RUE DU CONCILE 34300 AGDE	SID AHMED CHAABANE	3 580,00 €
Michel COULON	7 RUE DU CONCILE 34300 AGDE	Michel COULON	7 500,00 €
Singrid ITAKOE	20 PLACE DE LA REPUBLIQUE 34120 PEZENAS	HOBBE Singrid	350,00 €
Les Châpeaux de Galinette	13 Place Gambetta 34 120 PEZENAS	FEILLES Céline	300,00 €
Maison HOT COUTURE	33 rue Chassefière 34300 AGDE	Véra PALOC	1 150,00 €
Chris ORVIS	12 IMP MOLIERE 34 300 AGDE	Chris ORVIS	2 700,00 €
Magali RABAUTE	Résidence le Petit Prince 258 rue Fernandel 34 070 MONTPELLIER	Magali RABAUTE	390,00 €
Arancha TEJEDOR	26 RUE DE L'AMOUR 34300 AGDE	TEJEDOR Aranzazu	3 850,00 €
Bernadette DECONIHOU	Hameau de Partlages 34520 Saint Pierre de Lafage	Bernadette DECONIHOU	394,00 €
Christian ESCOBASSA	10 RUE RIGAUD 34000 MONTPELLIER	Christian ESCABOSSA	450,00 €
Nicolas FAFIOTTE	8 rue du Plat 69 002 LYON	Nicolas FAFIOTTE	12 000,00 €
Alizée GUINCHARD	5 Rue Beauregard 36170 SAINT BENOÎT DU SALUT	Alizee GUNICHARD	100,00 €
Paloma VUONG		Paloma VUONG	1 300,00 €
PEPILLE Marie Cordat	chez Magali RABAUte Résidence le Petit Prince 258 rue Fernandel 34 070 MONTPELLIER	Pépille Marie Cordat	120,00 €
Talents Aiguilles	La Cadière 30 170 ST HYPPOLYTE DU FORT	T.A.W.A	990,00€
Béverly SMART	Place de la Halle 11 220 LAGRASSE	Béverly SMART	159,00 €
	*		36 183,00 €

Le 14 mars 2008/ sce assurance CAHM



République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil: 44 En exercice: 44

Qui ont pris part à la délibération: 43

> Date de convocation: 22-04-2008

> Affichage effectué le :

6 - MAI 2008

Retrait affichage effectué le :

**OBJET:** 

DETERMINATION DU LIEU DE LA PROCHAINE SEANCE

Réf.: PHD/cm

SEANCE DU LUNDI 28 AVRIL 2008

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

L'an DEUX MILLE HUIT

et le LUNDI VINGT-HUIT AVRIL à dix-huit

Le Conseil de Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à PEZENAS, sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE.

Présents:

Délégués Titulaires: MM. D'ETTORE. VOGEL-SINGER. AMIEL. MARTINEZ. SICARD. GAIRAUD. MILLAT Gérard. GARRIGA. DREVET. Mme ANTOINE. MM. GAUDY. THERON. Mme SALGAS. MM. AT. AUGÉ. BARRAU. MONNAFOUX. Mmes BUCHACA. DOLZ. MM. DRUILLE. EXPOSITO. FAGES. FEDERICI. FREY. HUPPÉ. Mme IVORRA. M. LANDRY. Mme MAERTEN. MM. MARHUENDA. MONÉDÉRO. PEPIN-BONET. PEREZ Gérard. REVALOR. Mme RODRIGUES. MM. ROQUES. SERS. TOBENA. TRINQUIER.

Délégués Suppléants: Mmes ROULET. MATTIA. M. VIGNON. Mme NEGRE. M. ROUSSE.

Absents Excusés: MM. MILLAT Guy. NADAL. Mme PUIG. MM. RALUY. SANCHEZ. TRINQUIER.

Secrétaire de Séance : Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur: Gilles D'ETTORE, Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

Monsieur le Président rappelle que, conformément à l'article L 5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), l'organe délibérant d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunal se réunit au siège dudit établissement ou dans un lieu choisi par celui-ci.

Par conséquent, il expose que si les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée souhaitent se réunir en dehors de la commune de SAINT-THIBERY, siège social de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, ils doivent déterminer le lieu où se tiendra la séance du prochain Conseil communautaire.

L'Assemblée délibérante est invitée à délibérer.

SOUS-PREFECTURE DEZER CONSEIL COMMUNAUTAIRE
RECTURE DEZER CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Transmis à la Sous Préfecture:

6 MAI 2008 6 - MAI 2008 INTERCOMA FINANCES - AFFAIRES CO.

Après en avoir délibéré,

**DECIDE A L'UNANIMITE** 

Contrôle de légalité:

DE FIXER les lieu de la prochaine séance du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée sur la commune de Saint Thibéry.

Fait et délibéré à PEZENAS les jour, mois et an susdits.

Retour du contrôle de légalité:

6 - MAI 2008

Président.



# SEANCE DU LUNDI 28 AVRIL 2008

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

#### République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

#### NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 44 En exercice : 44 Qui ont pris part à la délibération : 43

Date de convocation : 22-04-2008

Affichage effectué le :

6 - MAI 2008

Retrait affichage effectué le :

#### **OBJET:**

ABBATIALE DE ST THIBERY: acquisition immeuble AB 342 sis 18 rue de la République appartenant à M. GONZALEZ Domingo

# QUESTION DIVERSE N° 12

Réf.: DM/SJ/cm

Transmis à la Sous Préfecture :

6 - MAI 2008

Contrôle de légalité:

L'an DEUX MILLE HUIT

et le LUNDI VINGT-HUIT AVRIL à dix-huit heures

Le Conseil de Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à PEZENAS, sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE.

#### Présents:

Délégués Titulaires: MM. D'ETTORE. VOGEL-SINGER. AMIEL. MARTINEZ. SICARD. GAIRAUD. MILLAT Gérard. GARRIGA. DREVET. Mme ANTOINE. MM. GAUDY. THERON. Mme SALGAS. MM. AT. AUGÉ. BARRAU. MONNAFOUX. Mmes BUCHACA. DOLZ. MM. DRUILLE. EXPOSITO. FAGES. FEDERICI. FREY. HUPPÉ. Mme IVORRA. M. LANDRY. Mme MAERTEN. MM. MARHUENDA. MONÉDÉRO. PEPIN-BONET. PEREZ Gérard. REVALOR. Mme RODRIGUES. MM. ROQUES. SERS. TOBENA. TRINQUIER.

Délégués Suppléants: Mmes ROULET. MATTIA. M. VIGNON. Mme NEGRE. M. ROUSSE.

Absents Excusés: MM. MILLAT Guy. NADAL. Mme PUIG. MM. RALUY. SANCHEZ. TRINQUIER.

Secrétaire de Séance: Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Christine ANTOINE, vice présidente déléguée au patrimoine, à la politique de la ville.

Madame la vice présidente rappelle que dans le cadre de sa compétence en matière « d'étude, de programmation fonctionnelle technique architecturale en vue de la réhabilitation de l'Abbatiale » et suite à l'étude patrimoniale réalisée par l'architecte en chef des Monuments Historiques - Dominique LARPIN, sur l'Abbatiale de Saint Thibéry, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée s'est engagée dans l'acquisition des immeubles composant l'aile méridionale de l'Abbatiale.

Madame le rapportuer indique que monsieur GONZALEZ Domingo ayant répondu favorablement à l'offre d'acquisition qui lui a été faite, au prix estimé par le service des Domaines de 163 680 € (cent soixante trois mille six cent quatre vingt euros), il est proposé d'acquérir l'immeuble sis 18 rue de la République, cadastré section AB 342, pour une contenance de 58 ca.

Cet immeuble ancien, entièrement rénové, comprend :

· au rez-de chaussée : une salle à manger salon, une cuisine,

au premier étage 1 chambre et une salle de bains

arccuxième étage : 2 chambres et une buanderie

Madame la vice présidente invite l'Assemblée à se prononcer sur cette acquisition

Retour du contrôle de Conditions énoncées ci-dessus.

légalité :

Ouï l'exposé de sa vice présidente, Après en avoir délibéré,

#### **DECIDE A L'UNANIMITE**

- **DE PRONONCER** favorablement sur l'acquisition de l'immeuble appartenant à M. GONZALEZ Domingo, sis 18 rue de la République cadastré AB 342, pour une contenance de 58 ca, au prix de 163 680 € (cent soixante trois mille six cent quatre vingt euros);
- > DE SOLLICITER le bénéfice des dispositions de l'article 1042 du Code général des impôts ;
- ▶ D'AUTORISER monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer tous les documents s'y rapportant;
- > DIT QUE la prise en charge de la dépense sera prélevée sur le Budget Primitif de la CAHM.

Fait et délibéré à PEZENAS les jour, mois et an susdits

Le Président,